

## Première séance, mardi 10 septembre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Validation et assermentation. – Rapport annuel 2013 de la Commission interparlementaire de contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale; discussion. – Motion M1136.11 Emmanuelle Kaelin Murith/Jean-Louis Romanens (soutien à l'innovation et au développement technologique); prise en considération. – Projet de décret relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1020.13 David Bonny/Jean-Pierre Siggen (contributions de l'Etat pour les élections complémentaires cantonales et fédérales); prise en considération. – Postulat P2015.12 Rudolf Vonlanthen/Alfons Piller (règlement en matière de circulation sur les routes forestières et de montagne dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Postulat P2025.13 Dominique Butty (loi sur détention des chiens); prise en considération. – Rapport N° 68 sur le postulat P2034.08 André Ackermann (soutien du canton aux communes bilingues); discussion. – Elections judiciaires.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Denis Grandjean, Marc-Antoine Gamba, Bernard Schafer, Laurent Thévoz, Giovanna Garghentini Python, André Schoenenweid, Christa Mutter et Rose-Marie Rodriguez.

M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, est excusée.

**Le Président.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette 5<sup>e</sup> session de l'année 2013.

### Communications

**Le Président.** 1. Je vous informe tout d'abord que l'assemblée du groupement sport et loisirs aura lieu le 11 septembre 2013, à 12h15, au restaurant du Chasseur à la rue de Lausanne 10, (1<sup>er</sup> étage).

2. Je vous signale que M<sup>me</sup> Frédérique Delacombaz a été engagée au Secrétariat du Grand Conseil, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013, en tant qu'huissière pour remplacer M. Yves Berger dont nous avons pris congé lors de la dernière session. Nous souhaitons naturellement la bienvenue à M<sup>me</sup> Delacombaz ainsi que beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

3. Le 24 août dernier s'est déroulé à Heiden, dans le canton d'Appenzell, le 28<sup>e</sup> tournoi des parlements. Grâce à une météo estivale et à une parfaite organisation, les adeptes du ballon rond ont pu s'en donner à cœur joie. Sur 17 équipes participant à ce tournoi footballistique, l'équipe de Fribourg a terminé 13<sup>e</sup>. Le tournoi 2014 aura lieu dans le canton de Neuchâtel. A noter que l'équipe de foot du Grand Conseil a disputé les prolongations dans la nuit qui a précédé le tournoi... (*rires!*)

4. Le 22 août dernier s'est déroulé le tournoi de golf des parlementaires romands à Payerne. Les anciens parlementaires étaient aussi conviés. La compétition s'est disputée, là également, par un temps radieux. Chez les dames, Madeleine Freiburghaus a pris la 4<sup>e</sup> place en net et Emmanuelle Kaelin Murith la 9<sup>e</sup>. Chez les messieurs, Christian Schopfer a terminé 2<sup>e</sup> en brut, Jacques Vial 8<sup>e</sup> et Jacques Gavillet 17<sup>e</sup>. Bravo!

5. Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés:

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

6. Je communique aux membres du Bureau que la séance, initialement prévue demain matin à 7h30, est repoussée à 8h. Merci d'en prendre note!

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Nécrologie

### Décès du député Urs Affolter

**Le Président.** Nous avons une pensée particulière pour feu notre collègue Urs Affolter, décédé le 15 août dernier à l'âge de 57 ans des suites d'un cancer. Une délégation du Bureau et du Conseil d'Etat s'est rendue le 22 août à la cérémonie d'adieu à Morat. Député socialiste du district du Lac, Urs Affolter était entré au Grand Conseil en mai 2012 en remplacement de M<sup>me</sup> Ursula Schneider Schüttel, élue au Conseil national. Nous avons perdu un collègue, certes discret, mais surtout efficace dans la défense des sujets qui lui tenaient à cœur. Nous avons également eu la chance de côtoyer une personne dotée d'une rage de vivre hors du commun et qui n'a jamais compté son temps pour le bien d'autrui. Le Grand Conseil a adressé ses pensées à sa famille et à son entourage. En sa mémoire, je vous prie de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.

—

## Validation et assermentation

**a) Validation** des mandats de députés de *Simon Bischof*, à Ursy, en remplacement de Vincent Brodard, démissionnaire, et *Sabrina Fellmann*, à Cormérod, en remplacement de feu Urs Affolter.

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Glâne et du Lac. Le Bureau a également constaté que M. Simon Bischof et M<sup>me</sup> Sabrina Fellmann remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députés.

- > J'ouvre la discussion sur la validation du mandat de M. Simon Bischof. La parole n'est pas demandée. Par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de député de M. Simon Bischof, qui passera ainsi des tribunes du public au banc du Grand Conseil.
- > La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M<sup>me</sup> Sabrina Fellmann. La parole n'est pas demandée. Par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de député de M<sup>me</sup> Sabrina Fellmann.
- > Nous passons immédiatement à l'assermentation de M. Simon Bischof et de M<sup>me</sup> Sabrina Fellmann.

**b) Assermentation** de M. *Simon Bischof* et de M<sup>me</sup> *Sabrina Fellmann*

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction, recevez les félicitations du Grand Conseil. La cérémonie d'assermentation est terminée. (*Applaudissements!*)

—

## Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale<sup>1</sup>

Rapporteur: **Benoît Pillier** (PS/SP, SC).

### Discussion

**Le Rapporteur.** La Commission interparlementaire «détention pénale», qui est chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale, s'est réunie à Fribourg le 19 avril 2013. Au cours de cette réunion, la Commission a examiné le rapport de la Conférence latine des chefs de Départements de justice et police (CLDJP).

La Commission y a relevé essentiellement trois points. Tout d'abord, concernant la construction de nouveaux équipements pénitentiaires destinés à l'accueil de détenus mineurs, la Commission a constaté avec satisfaction que l'échéancier en vigueur pour la construction d'un établissement pour mineurs – garçons et filles – était tenu et que celui-ci pourra ouvrir au début de l'année 2014. La Commission, par contre, regrette un nouveau délai pour la création d'un établissement pour jeunes filles dans le canton de Neuchâtel, qui devait être mis en service en janvier 2017 et dont la construction est repoussée.

La deuxième remarque concerne l'évolution du nombre de journées de détention et la surpopulation carcérale. En 2012, nous avons remarqué une forte augmentation de la population carcérale, que cela soit pour l'exécution des peines ou pour la détention avant jugement. Cette surpopulation carcérale prend des proportions inquiétantes. C'est pourquoi la Commission recommande aux parlements cantonaux d'accorder les moyens financiers nécessaires aussi bien pour la réalisation des infrastructures que pour l'engagement du personnel nécessaire à leur exploitation.

Enfin, une remarque a été faite concernant la cohérence de la chaîne pénale. En effet, on peut constater une certaine inéquation entre l'action et les moyens à disposition dans toute cette grande chaîne pénale, constituée des polices, des autorités de poursuite, des tribunaux, autorités de placement, etc. Il arrive parfois que des personnes soient remises en état de liberté faute de place ou alors maintenues dans des locaux de détention provisoire, qui peuvent être par exemple des postes de police, qui ne sont pas du tout conformes aux exigences légales.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1259ss.

La Commission invite tous les acteurs impliqués à coordonner leurs actions dans un but évident de protection de la population, mais aussi de réinsertion et de respect des droits fondamentaux.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Je souhaite juste rementionner un élément qui m'apparaît important à la lecture de ce rapport. Une convention intercantonale n'a de valeur que par le fait que toutes les parties concordantes s'attachent à remplir les missions qui leur sont imparties. Il y a dans le domaine de la détention des mineurs – je le connais en particulier pour avoir présidé la première Commission sur la détention des adultes et la deuxième sur la détention des mineurs – des engagements qui ont été pris par les différents cantons latins afin de pouvoir offrir à tous les cantons concordataires les infrastructures nécessaires. Or, force est de constater que depuis des années, tous les cantons concordataires s'efforcent de remplir leurs obligations. Dans le canton de Fribourg, et je vous le rappelle – on en a discuté ici au Grand Conseil –, nous avons investi de l'argent pour de nouvelles cellules à Bellechasse. Le canton de Vaud est en phase de pouvoir ouvrir sa nouvelle structure. Le canton de Neuchâtel, depuis le début de ce concordat, a la mission d'ouvrir un bâtiment pour jeunes filles et nous en sommes toujours à des conjectures en disant qu'il n'est pas possible de le faire. Nous reportons, nous reportons, nous reportons...

Je souhaite, d'une manière très claire, que la Commission interparlementaire, qui se doit d'avoir quand même, par le biais de résolutions ou de postulats, un certain pouvoir, puisse faire pression et voter une résolution pour que le canton de Neuchâtel, enfin une fois, suive les obligations qui sont les siennes!

C'est avec ces considérations que je prends acte de ce rapport.

**Lauper Nicolas** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale». Notre groupe remercie la Commission pour tout son travail. Nous prenons acte de ce rapport en restant vigilant, comme nous le demande la Commission, sur les points concernant l'évolution du nombre de journées de détention et la surpopulation carcérale ainsi que sur la cohérence de la chaîne pénale.

**Le Rapporteur.** Je prends note des remarques des intervenants, que je remercie. Je rappelle que le rôle de la Commission est un rôle de surveillance et surtout de relais envers les parlements. Je relayerai également ces remarques à la Commission.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Ce n'est pas prévu dans le programme mais puisqu'il y a une question ou une interpellation de M. le Député Benoît Rey, je veux bien essayer d'y répondre.

Donc, je confirme votre constatation. Depuis que je suis au Conseil d'Etat, chaque année, on intervient lors de la Conférence latine des Directeurs de justice et police pour dire: «Ecoutez, chers Neuchâtelois, vous devriez remplir les obligations qui vous sont imposées par le concordat». Fribourg

l'a fait avec l'exécution anticipée à Bellechasse, le canton de Vaud à Palézieux. Mais à Neuchâtel, on a toujours dit «on viendra, on viendra». C'était dans différentes Directions, une fois, c'était la Direction de la justice, une fois, c'était la Direction de la santé publique! Je réinterviens aussi régulièrement dans les rencontres annuelles que le Conseil d'Etat a avec le canton de Neuchâtel. Mais c'est vraiment un problème!

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Motion M1136.11 Emmanuelle Kaelin Murith/ Jean-Louis Romanens (soutien à l'innovation et au développement technologique)<sup>1</sup>**

#### Prise en considération

**Kaelin Murith Emmanuelle** (*PDC/CVP, GR*). J'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion déposée le 4 novembre 2011. L'analyse des considérants démontre bien que notre Gouvernement admet la nécessité d'adapter la législation et de créer des conditions-cadres pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ou de permettre le développement du secteur «innovation» d'entreprises existantes. Mais, relève le Conseil d'Etat, cette réflexion doit s'inscrire dans une réflexion plus large de la fiscalité des entreprises. Je me permets ici de rappeler, si besoin est, que le but de la motion n'est pas d'accorder et/ou de favoriser une catégorie de contribuables, mais bien de favoriser l'implantation de sociétés innovantes et de permettre leur développement ainsi que le secteur «développement» d'entreprises existantes.

D'autre part, seul le secteur «innovation propriété intellectuelle» bénéficiera de cet allègement alors que les domaines de production ne bénéficieront d'aucune réduction. Le but est de renforcer le tissu économique de notre région. En effet, par leur ancrage, certaines de ces entités créeront, à moyen ou long terme, de nouvelles places de travail dans notre canton. Ainsi la masse fiscale espérée à terme sera plus élevée.

Aujourd'hui, grâce à la réputation de nos Hautes Ecoles et aux efforts consentis par nos industriels, la recherche est l'un des créneaux les plus en vue de notre pays. Le canton de Fribourg joue sa carte dans ce domaine, carte qui peut trouver demain le chemin du succès. Notre Université, l'Institut Adolf Merckle, notre Ecole d'ingénieurs, nos Hautes Ecoles et la venue prochaine du centre de recherches agricoles de Liebefeld à Posieux ainsi que le nouveau parc technologique donnent et apporteront une nouvelle dynamique.

La modification légale s'inscrit dans cette stratégie. Cette mesure doit être considérée comme une mesure d'accompagnement et renforcer l'attractivité de notre canton. Je com-

<sup>1</sup> Déposée le 4 novembre 2011, BGC p. 2622 et développée le 14 novembre 2011, BGC décembre 2011, p. 2731; réponse du Conseil d'Etat le 25 juin 2013, BGC pp. 1346ss.

prends les enjeux évoqués par le Gouvernement et accepte de scinder la motion.

Ainsi je vous invite à accepter le principe de l'introduction des dispositions légales, qui rendront notre canton plus attractif pour l'implantation et le soutien de secteurs d'entreprises innovatrices, avec l'engagement de notre Gouvernement de ne pas reporter l'introduction de cette mesure et de proposer un taux spécialement attractif.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission d'aide à la promotion économique (CAPE) et de la Commission des finances et de gestion (CFG) de ce Grand Conseil.

L'idée de base de cette motion, qui veut soutenir l'innovation et le développement technologique, va dans la bonne direction mais le moyen utilisé – elle le fait au travers de baisses fiscales – est moins heureux. Nous allons déjà subir, dans un très proche avenir, un réajustement vers le bas du taux général de l'impôt sur les entreprises afin de répondre aux pressions de l'Union européenne et de mettre en œuvre une égalité fiscale entre et envers toutes les entreprises et aussi afin de répondre à la concurrence intercantonale. Nous ne pouvons pas ignorer que mettre ce projet fiscal tel quel en route au niveau fédéral ferait perdre aux villes suisses plus de 1,5 milliard de francs. Je rappellerai encore que chaque fois que l'on baisse les impôts des entreprises au niveau cantonal, il faut comprendre que l'effet sur les communes est multiplié par 35%. Ce qui veut dire encore moins de rentrées fiscales pour lesdites communes! La recherche et le développement doivent être aidés par une aide directe, analysée professionnellement au travers de la promotion économique. Là, nous avons les outils et les moyens de le faire. Ces moyens, il faut d'ailleurs les rediriger de façon adéquate dans un très proche avenir. De cette façon, nous ne mettons pas le canton en porte-à-faux avec la RPT et ses impacts qui seront certainement défavorables pour notre canton.

C'est pour ces différentes raisons que le groupe socialiste refusera cette motion et vous invite à en faire de même.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). La fin de l'arrêté Bonny à la fin de l'année 2010 a considérablement réduit l'attractivité de notre canton en matière de promotion économique exogène. Il suffit pour s'en convaincre de faire l'inventaire des entreprises nouvelles venues s'installer dans le canton de Fribourg depuis environ trois ans; le résultat est plutôt maigre, à l'exception notable de Nespresso à Romont, évidemment. D'autre part, les atouts dont Fribourg dispose encore dans sa loi sur les impôts directs – je pense notamment aux statuts spéciaux pour holdings et sociétés de domicile prévus aux articles 127 et 128 de la LICD – seront abandonnés d'ici quelques années sous la pression de l'Union européenne.

Dans ce contexte de chantier fiscal en pleine mutation, il devient absolument nécessaire de trouver de nouveaux mécanismes afin de rendre notre canton aussi compétitif que possible. L'introduction de la fiscalité sélective, telle que pratiquée dans plusieurs pays voisins, est sans doute l'une des pistes à explorer. Par conséquent, la motion de notre collègue Kaelin

Murith va dans le bon sens. En outre, l'idée de taxer faiblement les revenus issus de la propriété intellectuelle rejoint pleinement la stratégie consistant à développer des places de travail à haute valeur ajoutée et, par-là même, de faire évoluer positivement le niveau du revenu moyen des Fribourgeois, aujourd'hui parmi les plus faibles de Suisse.

Dès lors, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient évidemment le principe de la motion. Nous sommes également sensibles aux arguments développés par le Conseil d'Etat quant à l'impact que cela peut avoir sur les revenus de la RPT et quant à l'analyse de l'évolution de la fiscalité au niveau fédéral. Par conséquent, notre groupe accepte aussi le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Il n'en demeure pas moins que nous estimons que le Conseil d'Etat doit aller de l'avant avec le chantier de la fiscalité des entreprises. Le rapport sur les allègements fiscaux présenté en juillet reste relativement vague alors que des cantons voisins avancent à grands pas vers le taux unique. Notre canton ne pourra pas rester longtemps encore sans décider, quand bien même nous sommes conscients des contingences liées à la RPT, mais nous avons le sentiment que la voie est maintenant tracée. Il s'agit pour notre canton de ne pas regarder des trains passer mais de prendre les dispositions nécessaires afin de retrouver une certaine compétitivité fiscale et assurer ainsi, pour les années à venir, son développement économique.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le fractionnement de la motion et son acceptation sur le principe.

**Castella Romain** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a analysé la motion concernant le soutien à l'innovation et au développement technologique. La réponse du Conseil d'Etat à certes tardé, mais le groupe de travail mis sur pied afin de proposer des mesures cantonales dans le domaine de la fiscalité est certainement une bonne chose afin d'aller plus loin dans les réflexions en matière de fiscalité. Si l'on veut parler d'avenir, il est important d'agir dès maintenant afin de favoriser la création et la venue de nouvelles compétences dans notre canton. Nos successeurs nous remercieront certainement d'avoir eu une vision large et d'avenir en matière de création de valeur ajoutée dans notre canton; nous le savons tous.

Mais, au-delà de nouvelles entreprises et du développement technologique, notre parti souhaite que le canton s'inquiète également des entreprises implantées dans notre canton depuis des décennies et des générations. Vous savez, ces entreprises qui ont un certain nombre d'emplois installés dans notre canton, qui doivent faire face à des changements de génération, à des restructurations, qui se fournissent essentiellement dans le canton de Fribourg et qui favorisent ainsi l'économie générale du canton, qui ont des partenaires dans le canton, comme la logistique, les transports, l'administration, la gestion, etc. et finalement qui ont leurs collaborateurs domiciliés dans le canton. Même les plus petites entreprises les plus stables doivent impérativement faire preuve d'innovation afin d'assurer leur pérennité. Il n'est pas toujours

évident pour ces sociétés de faire face aux nouvelles normes et aux changements de consommation. Alors oui, séduisons nos nouvelles sociétés mais gardons en tête que d'autres sont fidèles à la maison depuis longtemps et qu'elles contribuent grandement au succès de notre canton!

Aussi, nous souhaitons que le Conseil d'Etat s'engage activement pour nous proposer des conditions claires et attrayantes en matière de fiscalité des entreprises. Peut-être sans même attendre Berne, le canton doit faire connaître sa volonté de leader, sa position de leader dans le secteur des nouvelles technologies et de l'innovation et le faire entendre haut et fort.

Enfin, après ces quelques suggestions, le groupe libéral-radical soutiendra le fractionnement de la motion et votera pour le principe mais contre la détermination d'un taux.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Nous avons pris connaissance avec une grande satisfaction de la motion de nos collègues Emmanuelle Kaelin Murith et Jean-Louis Romanens, qui demande une imposition différenciée pour les entreprises qui localisent leur propriété intellectuelle dans le canton de Fribourg et ceci à condition qu'elles soient correctement dotées en personnel et en équipements.

En effet, l'évolution internationale en matière de fiscalité nous oblige à trouver de nouvelles solutions pour non seulement attirer mais également conserver des entreprises dans notre canton. La différence de traitement en fonction de la provenance géographique est fermement contestée par nos partenaires économiques. Il y a tout lieu de penser que ces forfaits fiscaux spéciaux seront progressivement abandonnés. Il faut donc que notre fiscalité se base sur d'autres critères si nous voulons maintenir des conditions fiscales attractives. Par conséquent, nous ne pouvons que soutenir la démarche des motionnaires qui souhaitent une fiscalité sélective, plus particulièrement au bénéfice de sociétés qui ont une activité économique en lien direct avec l'innovation, la recherche et le développement. Bien entendu, ces sociétés doivent localiser leur propriété intellectuelle dans le canton et être correctement dotées en personnel et en équipements. Nous nous réjouissons de constater que le Conseil d'Etat soutient également cette démarche. Il reste cependant un peu plus frileux sur le taux de 1% proposé par les motionnaires.

Vu la situation économique actuelle ainsi que les incertitudes planant sur les finances cantonales, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte la proposition du Conseil d'Etat, soit de fractionner la motion en acceptant la motion sur le fond mais en la refusant sur la question de la détermination du taux. Nous resterons toutefois attentifs aux décisions que la Confédération va prendre en matière de fiscalité internationale car si le Conseil fédéral n'aboutissait pas à de nouvelles solutions fiscales, notre canton se verrait dans l'obligation de faire preuve d'audace en la matière.

A titre personnel, je tiens à souligner que, malgré le contexte difficile, il serait très dangereux de mettre au congélateur les défis fiscaux qui se présentent aujourd'hui car l'immobilisme fiscal produira inmanquablement des dégâts importants sur

l'attractivité fiscale, donc sur la compétitivité de notre canton.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). Il était temps! Le traitement de la motion Kaelin Murith/Romanens arrive, à mon avis, au dernier moment. Ne nous voilons pas la face: en matière de fiscalité des personnes morales, notre canton, si nous restons inactifs, perdra toute attractivité par rapport aux cantons et pays voisins. En effet, en comparaison intercantonale, notre fiscalité des entreprises demeure très élevée et à terme, cela vient d'être dit, nous perdrons les statuts fiscaux spéciaux.

Je suis d'accord avec notre exécutif de ne pas vouloir statuer sur le taux d'imposition de 1%. Il me paraît toutefois essentiel d'accepter l'introduction de mesures cantonales pour une fiscalité sélective, ce principe devant permettre une imposition allégée des revenus provenant de la propriété intellectuelle. Par contre, la réponse du Conseil d'Etat me déçoit. Nous ne devons pas, à mon avis, attendre les débats fédéraux. Nous devons être actifs dans ce dossier, travailler et proposer de nouvelles dispositions fiscales, faire intervenir nos parlementaires fédéraux et, pourquoi pas, rencontrer la ministre des finances du Conseil fédéral. Nous donnerions ainsi un signal attendu par les sociétés innovantes mais aussi par nos Hautes Ecoles. Cela a déjà été dit, ne ratons pas le train! Nous nous plaignons que des entreprises quittent notre canton et que nos citoyens ont un revenu moyen trop faible. Nous ne comprenons pas qu'il ne se crée que peu d'emplois à valeur ajoutée à Fribourg et que nos étudiants vendent leurs talents hors de nos frontières une fois leur diplôme en poche. Notre politique économique vise depuis plusieurs années la venue de sociétés high tech, green tech, bref, l'arrivée de sociétés à haute valeur ajoutée! Il ne se passe pas un jour sans qu'on nous parle du site Bluefactory; c'est presque en faire oublier toutes nos PME traditionnelles qui se battent tous les jours pour rester compétitives. Elles aussi, nous ne devons pas les oublier! On peut être pour ou contre cette stratégie économique. Par contre, si on veut en récolter quelques fruits, nous devons accepter cette motion. Nous donnerions ainsi un signe extrêmement positif et nous en avons besoin. Dans le même temps, j'invite le Conseil d'Etat à s'investir avec conviction et rapidité dans ce dossier important pour notre avenir.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Au sein de l'Alliance centre gauche, cette motion a suscité pas mal de réflexions. Effectivement, la fiscalité des entreprises est un sujet de haute actualité. On en veut pour preuve les débats qui défrayent actuellement la chronique dans la campagne pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. La fiscalité des entreprises dans le canton de Fribourg est quelque chose d'extrêmement intéressant et important.

En ce qui concerne la motion présentée aujourd'hui, nous avons eu pas mal de réflexions. L'idée d'avoir une fiscalité sélective pourrait séduire. Ce qui nous manquait dans la proposition qui nous est soumise aujourd'hui, ce sont des critères par rapport à cette sélectivité. En effet, nous parlons d'innovation. Nous parlons du type d'activité, de recherche, de développement, d'innovation. Mais les domaines dans lesquels cette recherche et cette innovation doivent être cantonnés ne sont absolument pas déterminés. Or nous pourrions

avoir des entreprises – je pense là au domaine énergétique – qui travaillent dans le domaine des nouvelles technologies pour lesquelles il serait nécessaire de pouvoir soutenir un investissement. Et il y a d'autres entreprises qui font de la recherche, mais dans des domaines dont nous ne souhaitons finalement pas le développement et pour lesquelles un tel allègement serait problématique.

Sur le fond, nous étions donc assez partagés. Il n'en reste pas moins que l'idée d'une sélectivité est intéressante, que cette sélectivité devrait être déterminée. Par contre, fixer un taux par rapport à cette sélectivité, nous paraît bien évidemment très prématuré.

C'est la raison pour laquelle, finalement, le groupe se rallie à la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat et accepte, selon cette proposition de fractionnement, l'idée de base d'une sélectivité mais refuse le taux qui nous est proposé.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**  
Ich möchte zuerst allen Grossrätinnen und Grossräten für ihre Interventionen und Stellungnahmen danken.

Pourquoi est-ce le Directeur de l'économie et de l'emploi qui est le commissaire du Gouvernement pour un dossier fiscal? Non, il n'y a pas eu un bouleversement tacite de la composition du Conseil d'Etat, mais c'est le Directeur de l'économie et de l'emploi qui défend la position du Gouvernement pour mettre en exergue l'importance cruciale de la fiscalité pour la promotion économique.

Une fiscalité attractive pour les entreprises est l'un des principaux combustibles de notre économie, cela a été souligné par plusieurs des intervenants. Elle permet d'abord d'améliorer la compétitivité des entreprises installées dans le canton. Elle permet ensuite d'éviter le départ d'entreprises sous des cieux plus cléments. Enfin, elle permet de favoriser la création ou l'implantation de nouvelles sociétés. En résumé, une fiscalité attractive permet de conserver et de créer des emplois.

Or aujourd'hui, se pose la question de savoir comment, après la fin de l'arrêté Bonny et avec la probable disparition des statuts fiscaux spéciaux, le canton de Fribourg va rester compétitif et attractif en matière de fiscalité? D'ailleurs, cela a été souligné par plusieurs d'entre vous, le Conseil d'Etat avait annoncé au début de l'été qu'il allait mettre en place une stratégie pour descendre le taux d'impôt pour toutes les entreprises fribourgeoises. La situation n'est pas facile aujourd'hui. Je vous donne un exemple concret: cet été, une entreprise fort intéressante pour notre économie fribourgeoise, dans le secteur de la sécurité informatique – ils avaient annoncé pour le début une trentaine d'emplois à haute valeur ajoutée – voulait s'installer à Fribourg. Tout était en ordre. On pouvait vraiment mettre en exergue nos atouts, personnel qualifié, le cluster existant, des collaborations possibles avec les Hautes Ecoles et même une proposition de réduction fiscale pour un certain temps. Finalement, malgré cela, l'entreprise a décidé de ne pas venir à Fribourg. Elle a décidé de s'implanter dans le canton de Lucerne avec un taux de fiscalité beaucoup plus attractif que celui que nous avions pu leur proposer. Plusieurs

entreprises existant actuellement à Fribourg nous interpellent pour savoir si le canton a des solutions pour le cas où les statuts fiscaux tomberaient. Ces entreprises sont en train d'analyser leur situation et certaines d'entre elles prévoient même une délocalisation s'il n'y a pas d'alternatives à proposer. Alors nous nous trouvons dans une situation délicate. Nous devons être vigilants; il ne faut pas oublier nos voisins et concurrents, européens notamment.

Alors, je pose la question: après la disparition de l'arrêté Bonny et celle, à venir, des statuts fiscaux, comment allons-nous rester compétitifs? La solution passe par la mise en place d'une fiscalité des entreprises compétitive et eurocompatible, sans quoi nous allons au-devant de risques conséquents pour notre économie, cela non seulement en termes d'attractivité pour de nouvelles activités mais, concrètement, avec un risque de départ de nombreuses sociétés internationales installées dans notre pays et notre canton. Nous ne pouvons pas courir le risque et attendre le naufrage pour réagir et tenter ensuite de corriger le tir. Je voudrais d'ailleurs mentionner ici un sondage réalisé récemment par l'Association Fribourg International auprès des entreprises à vocation internationale installées dans notre canton. Il s'avère qu'à elles seules, ces 32 entreprises qui ont répondu à ce sondage totalisent près de 6000 emplois, avec un revenu moyen par emploi de plus de 104 000 francs, c'est-à-dire une masse salariale de 623 millions. Or ces entreprises à vocation internationale nous demandent une visibilité sur l'environnement fiscal à moyen terme.

Au niveau fédéral, l'Administration fédérale des contributions a d'ores et déjà annoncé que la Suisse préparait d'autres techniques fiscales eurocompatibles. Egalement au niveau cantonal, nous devons nous préparer à cette transition pour être prêts le moment venu. Pour tout dire – et j'ai entendu que plusieurs d'entre vous sont impatients – je pense même que Fribourg doit saisir l'opportunité de ce défi pour tenter de marquer des points en étant prêt avant les autres! Pour ce faire, nous avons impérativement besoin de nouveaux outils capables de rendre notre fiscalité des entreprises compétitive et attractive sur le plan international.

La motion d'Emmanuelle Kaelin Murith et Jean-Louis Rommens a l'immense mérite de proposer des pistes concrètes et prometteuses que le Conseil d'Etat appuie sans réserve sur le principe. Il a été dit que de nombreux pays européens ont déjà développé des fiscalités sélectives très attractives. L'idée d'une fiscalité sélective de type «box» est d'imposer avec un taux différent certains types d'activités que l'Etat souhaite particulièrement soutenir ou attirer. Une des applications les plus courantes de cette technique des «box» est la «patent box» ou la «happy box» pour la propriété intellectuelle et même la «innovation box». La terminologie est encore ouverte. C'est la raison pour laquelle je dois aussi dire que la définition doit encore être concrétisée dans ce contexte-là, mais il s'agit vraiment d'aller dans la direction de soutenir des entreprises qui font la R&D ici dans notre canton et qui créent des emplois à haute valeur ajoutée. Il s'agit alors d'encourager fiscalement ces entreprises qui investissent dans la recherche et le développement en créant de la propriété intellectuelle.

En passant, j'aimerais vous dire que le directeur d'une entreprise importante de Fribourg m'a donné une information récemment. Il voulait réaliser un projet chez nous et en Alsace. Il a constaté que le pays, la France – ensemble avec l'Union européenne – a à disposition un instrument qui s'appelle «crédit impôt recherche», qui est très attractif et que notre canton ne peut, en principe, pas concurrencer. Heureusement, nous avons eu des liens très directs avec cette entreprise et elle a quand même décidé de réaliser ce projet chez nous.

En conclusion, je voudrais redire qu'une fiscalité attractive pour les entreprises est l'un des principaux combustibles de notre économie. Compte tenu de la concurrence et des pressions auxquelles doivent faire face notre pays et notre canton dans ce domaine, la fiscalité sélective est une réponse non seulement adaptée, mais nécessaire.

Le Conseil d'Etat vous propose de fractionner cette motion, d'accepter le principe et de nous donner quand même une certaine marge de manœuvre pour nous coordonner avec le niveau fédéral et celui des autres cantons mais de ne pas – c'est le deuxième point – accepter le taux d'imposition de 1%. Là, nous devons vraiment encore analyser la chose, à savoir à quelle hauteur nous voulons aller.

Je vous remercie de soutenir cette motion selon les indications que je viens de vous donner.

- > Au vote le fractionnement de la motion est acceptée par 70 voix contre 27; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 70.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

*S'est abstenu:*

Schuwey (GR, UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Au vote, la prise en considération partielle de cette motion concernant l'introduction de mesures cantonales en matière de fiscalité sélective est acceptée par 74 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 74.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 26.*

- > Au vote, la prise en considération de cette motion concernant le taux d'imposition à 1% est refusée par 65 voix contre 27. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

*Se sont abstenus:*

Castella D. (GR, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

- > Cette motion est transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'elle implique.

—

## Election judiciaire

### Un-e juge de paix de la Singine

#### Vote sur le taux d'occupation

**Le Président.** Nous procédons à l'élection d'un ou d'une juge de paix de la Singine. Le poste mis au concours correspond à un temps plein ou à deux mi-temps. Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice privilégient un poste à

100%. Nous allons d'abord procéder à un vote sur le choix du taux d'occupation et ensuite sur le choix du ou des candidats.

- > Au vote la solution d'un poste à 100% l'emporte par 69 voix contre 25 en faveur de deux postes à 50%; il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 25.*

**Le Président.** Nous passons donc à l'élection. Je vous informe que MM. Christian Cotting et Karl Andreas Amstutz ont retiré leur candidature. Avant l'annonce de ces retraits, le préavis du Conseil de la magistrature propose à égalité, selon ordre alphabétique, les candidatures suivantes: M. Christian Cotting, M<sup>me</sup> Beatrice Kaeser. La Commission de justice propose quant à elle la candidature de M<sup>me</sup> Béatrice Kaeser.

—

## Projet de décret relatif aux naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice dees institutions, de l'agriculture et des forêts.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission des naturalisations s'est réunie à 10 reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 101 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 77 dossiers. Vingt-et-un dossiers ont été recalés pour diverses raisons et 3 dossiers vous sont présentés avec un préavis négatif. Ce projet de décret a passablement occupé la Commission des naturalisations. Elle a commencé ses travaux ainsi que les auditions le 7 mai 2013, pour les terminer le 5 juillet dernier, date limite pour que le Service des naturalisations ait le temps de préparer le projet de décret définitif, de le présenter à la Direction des institutions qui, elle, l'a présenté au Conseil d'Etat pour accord. Cela a été fait le 20 août dernier. Ensuite, la Chancellerie a imprimé les documents qui ont été transmis au Secrétariat général du Grand Conseil pour cette session du mois de septembre. Comme vous pouvez le constater, les échéances sont rapprochées et la procédure de naturalisation prend du temps. Pour votre information, pour préparer le décret de décembre, la Commission a commencé ses auditions le 12 juillet et les terminera le 18 octobre.

Je tiens à vous rappeler le fonctionnement de la Commission des naturalisations. La Commission siège et auditionne en principe tous les vendredis matins, de 08 h 00 à midi. Conformément à la loi sur le droit de cité fribourgeois, la Commission étudie les dossiers et reçoit les candidats et les candidates de première génération durant environ 20 minutes. Au cours de ces auditions, la Commission vérifie si les candidats et candidates proposés remplissent ou non les conditions d'octroi du droit de cité fribourgeois. Ces conditions sont fixées aux articles 6 et suivants de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Pour les candidats et candidates de deuxième génération, la Commission se prononce en principe sur dossiers et renonce à les auditionner. Par contre, si la Commission constate, à l'étude du dossier, qu'un candidat ou une candidate a eu un problème, par exemple avec la justice ou la police, ou si un jeune qui finit sa scolarité obligatoire ne poursuit pas d'études et n'exerce pas d'activité professionnelle, alors là, la Commission convoque ces personnes pour étudier leur cas de manière plus approfondie. Il en va de même pour les requérants et les requérantes qui sont mariés et dont le conjoint n'est pas intégré à la demande de naturalisation. Toutes les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi du droit de cité fribourgeois sont retirées des projets de décrets qui vous sont présentés. Les personnes recalées sont informées de la situation, mais elles peuvent demander que leur dossier soit présenté au Grand Conseil avec un préavis négatif de la Commission. Les requérants ou leurs avocats, comme c'est souvent le cas, peuvent alors déposer leurs déterminations qui

seront versées aux dossiers. Dans le même temps, le Service des naturalisations, qui assure le secrétariat de la Commission des naturalisations du Grand Conseil, rédige le préavis négatif de la Commission. Ce préavis est également versé aux dossiers. Les membres du Grand Conseil sont informés qu'ils ont accès aux dossiers afin qu'ils puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause. Pour cette raison, les documents doivent être traduits de l'allemand au français et du français à l'allemand.

Pour le décret qui vous est présenté aujourd'hui, les candidats numéros 65, 75 et 76 ont demandé à être présentés au Grand Conseil malgré le préavis négatif de la Commission. Comme toutes les conditions ne sont pas remplies, notamment en matière de délais d'information des députés et de traduction des documents, la Commission vous demande d'entrer en matière sur ce projet et d'accepter la version bis proposée par la Commission. Les dossiers N° 65, 75 et 76 vous seront présentés à la session d'octobre.

Pour les autres dossiers, il y a deux modifications mineures que je commenterai à la lecture des articles. Toutes les autres personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. Si comme je l'espère, vous acceptez ce projet de décret bis, ce sont 146 personnes qui obtiendraient le droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter avec les modifications annoncées.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis présenté par la Commission, étant entendu que les trois personnes concernées seront présentées en octobre comme l'a dit M. le Rapporteur.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Je viens d'apprendre à l'instant que le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission. Néanmoins, nous avons longuement discuté de cette affaire en séance de groupe et le groupe a pris l'option ce matin de ne pas se rallier à la proposition de la commission pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, comme vous le savez M. le Président, il y a les dispositions légales en matière de naturalisation ainsi que la jurisprudence.

Au passage, excusez-moi j'ai oublié d'annoncer mes intérêts, je vous fais mes plus plates excuses: je suis présidente de la Commission de naturalisations de la commune de Villars-sur-Glâne. Parenthèse fermée. Cela dit, lorsque nous avons modifié la loi sur l'acquisition du droit de cité fribourgeois, nous avons, dans ce fameux article 6 alinéa 2, précisé que les conditions d'octroi de la nationalité suisse devaient également s'étendre au conjoint, et ceci pour une raison extrêmement claire: nous ne voulions pas que les ressortissants de certains Etats, qui ont pour habitude de garder leur femme enfermée, puissent être naturalisés alors que leur épouse n'était pas du tout intégrée, puisqu'elle était mise en marge de la société. Cela ne correspondait pas à notre ordre juri-

<sup>1</sup> Message pp. 1119ss.

dique, mais évidemment nous n'avions pas du tout prévu les cas de figures qui sont mentionnés ici. La jurisprudence est très claire. Nous ne pouvons pas faire supporter à l'épouse ou à l'époux d'un requérant la situation de son conjoint, ce qui signifie en d'autres termes que c'est faire preuve d'un formalisme excessif que de vouloir renvoyer ces dossiers à la session prochaine; ça ne ferait que ralentir une procédure qui a déjà assez duré. M. le Président de la Commission nous a rappelé combien de temps il fallait pour que les dossiers soient traités, alors que finalement le résultat ne changera rien. Il ne changera rien pourquoi? Parce que, quelle que soit la bonne volonté de la Commission, voire du Grand Conseil, je vois mal notre autorité ne pas appliquer la jurisprudence.

D'autre part, pour ces personnes, ce serait leur faire porter une faute ou une tare qui ne leur appartient pas, alors qu'elles ont fait preuve de toutes les conditions requises jusqu'ici, la seule parenthèse touchant justement leur conjoint. Nous estimons ici que ça n'est pas faire preuve d'une décision rendue dans l'esprit de nos lois, avec le respect des droits de la personne, des droits humains, l'interdiction d'arbitraire, le principe de la proportionnalité.

A toutes ces raisons j'en ajouterai une autre: la Commission d'intégration des migrants cantonale, que j'ai aussi l'honneur de présider, s'est penchée sur toute cette question d'octroi de la nationalité suisse. Elle est en train d'élaborer un rapport à l'intention du Conseil d'Etat et fera des propositions en vue de simplifier la procédure, ce qui permettra probablement de soulager un peu les travaux de la Commission du Grand Conseil. Pour toutes ces raisons, je vous propose d'adopter le décret dans sa forme initiale.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Au sein du groupe Alliance centre gauche nous avons eu aussi une réflexion sur ce sujet, qui va exactement dans le même sens que ce que vient de dire ma collègue Erika Schnyder. Il nous semblait assez inopportun de souhaiter différer une telle décision en fonction de problèmes liés à un conjoint qui n'est pas demandeur. Par contre, la différence sur la conclusion est la suivante: nous avons à de nombreuses reprises, lorsque nous avons dû adopter un certain nombre de décisions concernant des naturalisations, accepté de différer de quelques semaines l'adoption d'un décret ou de reporter à une séance ultérieure un décret pour complément d'information. Et là force est de constater que, au niveau des groupes parlementaires, nous manquions quelque peu d'informations objectives lors des discussions. Si je rejoins entièrement M<sup>me</sup> Schnyder sur ses considérations, qui pour moi sont évidentes – nous ne pouvons pas sanctionner une dame qui demande une naturalisation à cause des frasques de son époux –, je pense que le fait de différer de quelques semaines cette naturalisation, que nous devons lui accorder, n'est pas dramatique. Donc, dans ce sens-là et pour ne pas créer une polémique supplémentaire, je propose d'accepter de différer cela, avec la garantie du président de la Commission que ces personnes feront bien partie du décret qui nous sera soumis au mois d'octobre.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. le Député Rey par rapport à la garantie que ces personnes seront bien dans le décret du mois d'octobre. C'est une proposition

de la Commission et celle-ci se prononce sur les décrets proposés par le Conseil d'Etat. Donc c'est uniquement M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat qui peut vous donner la garantie que ce décret sera proposé au mois d'octobre. La Commission étudie tous les décrets qui sont proposés par le Conseil d'Etat. J'espère qu'au mois d'octobre les services auront fait le nécessaire pour que tous les documents soient portés à la connaissance des députés pour qu'on puisse se prononcer en état de cause. Je soutiens tout à fait M. Rey qui dit qu'on doit avoir un débat. Je souhaite que l'on ait ce débat, mais avec toutes les informations, et ce sera fait, je l'espère, au mois d'octobre.

Maintenant, je ne sais pas si M<sup>me</sup> Schnyder est intervenue pour le parti socialiste ou personnellement, mais si c'est pour le groupe socialiste, je vous rappelle quand même que la Commission des naturalisations fait ses travaux uniquement par rapport à la loi sur le droit de cité fribourgeois. Qu'importent nos états d'âme, on se réfère à la loi sur le droit de cité fribourgeois. Cette loi sur le droit de cité fribourgeois a été acceptée par le peuple. A l'époque, quand le Grand Conseil a fait cette loi, il y a eu un référendum déposé par un groupe qui se situe à ma droite. Cette loi a été soutenue par un groupe qui se situe à ma gauche. J'aurais vraiment du mal qu'on vienne dire que la Commission des naturalisations ne doit pas appliquer la loi sur le droit de cité fribourgeois. Et si vous prenez la loi sur le droit de cité fribourgeois, vous avez, comme vous l'avez dit, à l'article 6: «Les conditions de naturalisation s'étendent au conjoint et aux enfants du requérant. Pour de justes motifs, des exceptions peuvent être faites». Vous prenez le règlement d'exécution, à l'article 3, on y dit les exceptions qu'on peut faire. Aucune des trois personnes pour lesquelles la Commission des naturalisations donne un préavis négatif n'entre dans les exceptions que peut faire la Commission. Donc, si vous nous dites que la loi n'est pas bonne, il faudra la modifier. Mais il faudra le faire et on aura le débat au mois d'octobre. Maintenant, je ne peux pas, au nom de la Commission, vous encourager à accepter ce décret comme tel. Les députés n'ont pas connaissance des cas réels, ni de l'argumentation des avocats qui doit être traduite. Les gens de langue française vont pouvoir aller étudier les dossiers. Donc, nous devons avoir ces documents traduits et le Grand Conseil doit vraiment pouvoir se prononcer en état de cause. C'est un report d'un mois. La procédure est très longue, mais on doit le faire en référence à la loi. Il y aura certainement des recours, ça ira peut-être en tribunal, mais on doit le faire de manière correcte.

**La Commissaire.** Le Service des naturalisations a déjà prévu le calendrier pour présenter ce décret au mois d'octobre. Il doit passer la semaine prochaine au Conseil d'Etat si l'on veut tenir ce calendrier.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

ART. 1

**Le Rapporteur.** La Commission des naturalisations vous demande donc de retirer du décret les numéros 65, [REDACTED]

Comme annoncé, ces personnes vous seront présentées dans un décret prévu pour la session d'octobre. De plus, la Commission vous annonce un changement de nom, [REDACTED] portera dorénavant uniquement le nom de [REDACTED]

Quant au [REDACTED] il habite Onnens, commune de La Brillaz, et non plus Siviriez comme inscrit dans le décret.

**Le Président.** Il y a une proposition de projet bis. Comme il y a des propositions de non-acceptation de projet bis, nous allons passer au vote sur le projet de la Commission.

- > Au vote le projet bis est accepté par 70 voix contre 18; il y a 5 abstentions.
- > Modifié selon le projet bis.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brännimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 70.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 18.*

*Se sont abstenus:*

Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 5.*

ART. 2 ET 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

**Vote final**

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brännimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 90.*

*A voté non:*

Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP). *Total: 3.*

—

**Motion M1020.13 David Bonny/Jean-Pierre Siggen  
(contribution de l'Etat pour les élections complémentaires cantonales et fédérales)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt est celui d'un ancien responsable de parti qui devait veiller à la bonne information et élection de ses candidats mais aussi aux finances de son parti. Un mot sur le contexte du dépôt de cette motion. Au sortir des multiples élections cantonales et fédérales de 2011, nous avons eu droit à l'élection d'Alain Berset au Conseil fédéral et à une élection complémentaire au début 2012 pour le remplacer au Conseil des Etats. Les caisses de notre parti, je sais que nous n'étions pas les seuls dans cette situation, étaient quasiment vides et il avait fallu recourir en 2012 au système D pour les renflouer: faire payer les contributions à l'avance, courir après des dons et même encore emprunter. La Chancellerie avait informé les partis qu'elle ne ristournerait rien pour une élection complémentaire. Pour cette raison entre autres, les responsables de tous les partis s'étaient retrouvés autour d'une table pour en discuter. Il avait été décidé à cette occasion d'agir en déposant une motion pour modifier la loi, non pas pour demander un énième subventionnement comme nous pouvons le lire dans la réponse du Conseil d'Etat, mais bien pour pouvoir présenter correctement et de manière complète des candidats qui finalement représentent l'Etat de Fribourg, ici dans le canton ou à Berne. La plupart des responsables de partis étaient prêts à déposer conjointement la motion. Je l'ai fait avec le chef du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et pour être tout à fait transparent, c'était avant la démission de M<sup>me</sup> Chassot, avant de savoir que nous serions aujourd'hui en pleine élection complémentaire et avant même de savoir que le chef du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, Jean-Pierre Siggen, serait lui-même candidat à cette élection. Je ne vais pas reprendre tout le développement que vous avez pu lire. Cette motion demande une ristourne modeste de l'Etat lorsqu'une élection complémentaire se présente, de la même manière qu'une élection ordinaire. De plus, les élections complémentaires demeurent exceptionnelles; nous vivons la troisième depuis 1990. Je n'ai pas l'impression que dans les prochaines années nous en vivrons une autre. Je peux évidemment me tromper, mais en 2015 et 2016, nous repasserons déjà au régime des élections ordinaires. Il n'y a donc pas trop de craintes à avoir pour de futures dépenses, mais c'est l'occasion enfin de régler de manière identique toutes les élections.

Pour ces raisons, je vous prie, chers et chères collègues députés, de bien vouloir soutenir cette motion et si celle-ci devait être acceptée, qu'elle puisse déjà s'appliquer à l'élection du 22 septembre.

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). L'objectif de la motion est que l'Etat applique les mesures de soutien financier et de prise en charge des frais de mise sous pli et d'envoi des prospectus officiels des partis politiques lors d'élections complémentaires, cantonales et fédérales, selon les mêmes critères que pour une élection ordinaire. Sans rentrer dans les détails qui viennent d'être développés par le motionnaire Bonny, qui sont repris aussi par le motionnaire Siggen qui ne prendra pas la parole, nous pouvons dire que la participation de l'Etat, suite à la modification de la loi de 2011, a permis de soulager les efforts financiers lors des campagnes ordinaires. Il n'en demeure pas moins que cette amélioration proposée en 2011 reste toutefois insuffisante en cas d'élection complémentaire, pouvant provoquer certains problèmes financiers à l'ensemble des partis politiques engagés dans de telles élections. La réponse du Conseil d'Etat, de manière polie je la qualifie de sibylline, puisqu'après un historique qui fait trois pages, on nous dit enfin pourquoi le Conseil d'Etat rejette cette motion: tout simplement en raison du programme d'économies. La position du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est la suivante: indépendamment des mesures structurelles et d'économies, notre groupe estime que la motion visant à une aide financière de l'Etat aux partis lors d'une élection complémentaire cantonale et fédérale apporte une sécurité financière aux partis qui s'engagent en vue d'un renouvellement, tant gouvernemental que législatif, de nos entités politiques. A un moment où nous enregistrons des réflexions au sein de la population et des différents partis, il serait de bon ton et de bon sens de donner un signe fort afin de mettre en valeur le rôle de la politique et des groupes politiques pour le bon fonctionnement de notre démocratie et de notre vie politique. D'autre part, il apparaît que le coût pour l'Etat en cas d'élection complémentaire sera manifestement supportable, sans mettre en péril les finances publiques de notre canton.

C'est donc à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra cette motion.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse die Motion Bonny/Siggen hinsichtlich eines Beitrages des Staates Freiburg für die kantonalen und eidgenössischen Ergänzungswahlen diskutiert. Der geringe finanzielle Aufwand für den Staat und eine gewisse logische Folge der bereits beschlossenen Unterstützung könnte zu einer vorbehaltlosen Unterstützung dieser Motion führen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kann sich aber mit der Argumentation des Staatsrates einverstanden erklären und wird deshalb grossmehrheitlich die Motion ablehnen.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Lorsque j'avais déposé ma motion il y a deux ou trois ans concernant cette aide de l'Etat à l'envoi des prospectus publicitaires – nous ne sommes intelligents que toujours plus tard –, j'avais évidemment omis les élections complémentaires et m'étais contenté de parler d'élections cantonales et d'élections fédérales. Evidemment, il m'apparaît tout à fait opportun et logique que les élections complémentaires soient comprises aussi dans ces dispositions

<sup>1</sup> Déposée et développée le 7 février 2013, BGC pp. 156 et ss; réponse du Conseil d'Etat le 20 août 2013, BGC pp. 1337ss.

légales. J'ai un peu de peine à accepter l'argumentation du Conseil d'Etat. Je sais bien que nous sommes à la recherche de plus de 400 millions de francs, mais si nous prenons les 10 dernières années, il y a eu une, avant celle qui nous attend dans deux week-ends, une seule élection complémentaire et cette élection complémentaire aurait engendré une charge d'environ 30 000 à 40 000 francs. Donc, si nous prenons 10 ans, une charge de 30 000 à 40 000 francs, nous en sommes à 3000 ou 4000 francs par année. Je trouve et je réitère ce que j'avais dit dans le domaine des mesures d'économies: il faut là faire preuve d'une certaine pingrerie pour en arriver à proposer des refus de telle sorte.

J'ajoute une chose, c'est que nous en sommes maintenant à une élection complémentaire qui voit s'affronter deux mastodontes en terme de parti qui ont des reins relativement solides. Dans la dernière élection complémentaire, celle qui avait vu notre collègue Vonlanthen être élu, il y avait le pauvre petit PCS qui avait un candidat et qui n'avait plus l'ombre d'un sou suite aux élections précédentes et qui eut été bien content d'avoir un soutien pour pouvoir envoyer ses prospectus.

Donc, je vous demande de ne pas faire œuvre de pingrerie, comme nous le propose le Conseil d'Etat, et de soutenir à l'unanimité cette motion

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Concernant mes liens d'intérêts, je suis président du groupe libéral-radical. La démocratie n'a pas de prix, mais elle a un coût. Cette phrase n'a jamais été aussi vraie au sein de notre groupe, puisque partagé entre le souci d'économie, la défense des valeurs démocratiques et la logique qui voudrait que chaque élection soit traitée de manière équitable, notre groupe n'a pas pu se départager sur le soutien ou non à la présente motion. Le groupe libéral-radical ne donnera donc pas de recommandation de vote sur ce sujet.

Je me permets toutefois une petite réflexion à titre personnel. J'estime que si nous avons les moyens d'investir plusieurs centaines de milliers francs pour une commission d'enquête parlementaire, dont l'utilité n'est toujours pas avérée, nous devrions être capables de consacrer quelques dizaines de milliers de francs pour défendre le fonctionnement démocratique de nos institutions qui nous tient tellement à cœur.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je suis un peu surpris de la position des différents groupes. Vous n'êtes pas sans savoir que notre canton est dans une période de difficulté financière. Nous allons sûrement demander à nos concitoyens de nouvelles taxes, la valeur locative, la taxe sur les chiens, des petites augmentations, qui pour certains ménages seront difficiles, nous baissons surtout les salaires de nos employés de l'Etat qui font quand même, pour la grande majorité, un excellent travail et maintenant, nous les politiciens, nous voulons nous octroyer des aides supplémentaires. Je trouve que dans la période où est notre canton, c'est tout à fait indécemment. Pour ma part, je ne peux pas accepter cette motion.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Eine PUK mit Ersatzwahlen in den Staatsrat zu vergleichen, scheint mir doch etwas weit gegriffen. Ich würde es verstehen, meine Damen und

Herren, wenn die CVP und die SP am Hungertuch nagen müssten.

En lisant les chiffres de l'exercice 2012 du groupe socialiste, qui ont été publiés dans *La Liberté*, le *Freiburger Nachrichten* et *La Gruyère*, je vois que celui-ci clôture avec une fortune de 170 000 francs. J'ai de la peine à suivre cette motion...

Ich habe ebenfalls Mühe nachzuvollziehen, dass wir im Hinblick auf die im Oktober stattfindende Diskussion über die Sparprogramme der nächsten vier, fünf Jahre gegen aussen, gegenüber unseren Bürgerinnen und Bürgern, ein negatives Zeichen setzen würden.

Deshalb empfiehlt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei praktisch einstimmig, diese Motion abzulehnen.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je vous dirais qu'après bientôt 27 ans dans cette salle, j'ai au moins appris quelque chose aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas que les paysans qui pleurent. Je m'abstiendrai.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Lorsque j'entends certaines inepties, je suis obligé de répondre. Que le député Kolly pense que la grande majorité des fonctionnaires de ce canton fait correctement son travail me choque, car j'estime que ce n'est pas une grande majorité, ce sont tous les fonctionnaires de ce canton qui font un excellent travail. Vous pouvez regarder les comparaisons intercantionales. Je ne crois pas qu'il faut dire d'un côté: «Attention Messieurs, c'est triste, on vous baisse votre salaire» et de l'autre côté: «Oui, de toute façon, il n'y a qu'une grande majorité qui travaille bien».

Quant à M. Waeber, vous avez entendu les chiffres donnés par le député Rey, par rapport à ces élections, pour le canton ça ne représente qu'une goutte d'eau. Ce qu'il faut quand même savoir, c'est que le parti socialiste, contrairement à d'autres partis, mais notamment au vôtre M. Waeber, à l'UDC, ne fonctionne pas grâce à des sponsors et dons privés ou des groupes d'intérêts, mais uniquement par les cotisations de ses membres. Alors effectivement, si les membres du groupe de l'Union démocratique du centre présents ici au Grand Conseil payent autant de cotisations que nous-mêmes reversons au parti, vous auriez exactement la même fortune. Peut-être faut-il appliquer là le principe de la solidarité.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Concernant mes liens d'intérêts, je suis président d'un parti et c'est clair qu'en tant que tel, je suis aussi responsable de maintenir les finances au mieux. Je tiens à préciser que lorsque le député Bonny a dit que cette décision a été prise lors d'une réunion des responsables de partis, lors de celle-ci, je n'étais déjà pas favorable à ce que cette motion soit faite. Néanmoins, je tiens surtout à intervenir pour répondre à M. le Député Mauron, qui quelque part nous accuse de recevoir beaucoup de dons, ce qui permettrait de remplir notre caisse. Mais je peux vous dire lorsqu'on voit ce qui a été utilisé pour les élections notamment en 2007, on est quasiment à la moitié de votre budget. Et je peux aussi vous dire que nous ne recevons pas des dons à longueur d'année et ça je peux même vous le confirmer et vous le montrer si vous le souhaitez. Nous recevons aussi des cotisants et nous recevons aussi des contributions mandataires.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** L'exercice de la démocratie exige des formations politiques organisées et solides, capables de mener des campagnes et d'animer des débats politiques pour que les citoyennes et citoyens puissent se forger une opinion. Il est donc du devoir de tout Etat démocratique de soutenir les partis et formations politiques qui participent aux débats. Il faut toutefois constater, comme le Conseil d'Etat dans sa réponse, que les formations politiques fribourgeoises bénéficient aujourd'hui déjà d'un large soutien étatique, plus large que dans la plupart des autres cantons suisses. Vu l'actualité des mesures structurelles, sur lesquelles je ne reviendrai pas, et la rareté des élections complémentaires, le Gouvernement estime que l'absence de contributions étatiques pour les élections complémentaires n'est pas une menace pour les finances des formations politiques de notre canton et que les aides déjà prévues suffisent à garantir un débat politique de qualité. Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande donc de refuser cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 61 voix contre 26; Il y a 3 abstentions.
- > Cette motion est transmise au Conseil d'Etat pour lui donner la suite qu'elle exige.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 61.*

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 26.*

*Se sont abstenus:*

Castella R. (GR, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP). *Total: 3.*

**Postulat P2015.12 Rudolf Vonlanthen/Alfons Piller  
(règlement en matière de circulation sur les routes forestières et de montagne dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Piller Alfons (UDC/SVP, SE).** In unserem Postulat, das wir im Juli 2012 eingereicht haben, forderten wir einen Bericht, damit einmal Klarheit geschaffen würde in der leidigen Geschichte, die doch schon seit dem Jahre 2004 aktuell ist. Die verschiedenen Interventionen – unter anderem kamen über 11 000 Unterschriften zusammen – haben doch gezeigt, dass die Regelung für einen Teil der betroffenen Bevölkerung nicht zufriedenstellend ist. Ich danke dem Staatsrat an dieser Stelle für die detaillierte Antwort, die sicher aufwendig war, die für mich aber ausweichend und nicht zufriedenstellend wirkt, bleiben doch verschiedene Fragen der Ungleichbehandlung innerhalb des Kantons immer noch offen.

Es kann doch nicht sein, dass Liegenschaften, Alpen oder Waldflächen, die erst später im Laufe der Zeit erschlossen werden konnten, gestraft sind, aufgrund der vermehrt aktiv werdenden Umweltverbände. Der Plan, wie er hier vorliegt, ist sehr repräsentativ, aber sehr irritierend, weil in den verschiedenen Regionen des Kantons unterschiedliche Interessen sind. Wenn in den verschiedenen Regionen reine Forstwege geschlossen werden, ist das für mich, respektive für uns, kein Problem – im Gegenteil auch richtig. Hier geht es vielmehr um das finanzielle Überleben unserer Grundeigentümer und Bewirtschafter von Alpen (Liegenschaften).

Im Weiteren sind die Erschliessungen wichtig zur Erhaltung unserer wunderschönen Naherholungsregionen, denn die Bewirtschaftung ist heute nicht mehr die gleiche wie vor vierzig Jahren. Ich denke, alle hier im Saale wissen, dass heute viele Bewirtschafter von Alpen im Nebenerwerb tätig sind oder regionale Produkte herstellen, die vor Ort vermarktet werden müssen und die deshalb auf den zusätzlichen Zweig angewiesen sind.

Für mich ist es frustrierend, ja sogar eine Diskriminierung einzelner Bevölkerungsschichten. Ich möchte daran erinnern, dass in der Stadt – sei es bei Vergnügungspärken oder Sportzentren – für jeden alles zugänglich ist, sei es gegen Bezahlung oder gratis. Aber auf Alpwegen soll es eingeschränkt bleiben. Daher bleibt für mich eine Frage unbeantwortet: Warum hat der Staatsrat kein Gehör zum Beispiel für eine Parkplatzbewirtschaftungsgebühr, wie sie in anderen Kantonen, sogar im Nachbarkanton, praktiziert wird? Die

<sup>1</sup> Déposé et développé le 9 juillet 2012, BGC p. 1929; réponse du Conseil d'Etat le 11 juin 2013, BGC septembre 2013, pp. 1350ss.

Gelder dienen dem Eigentümer, die Kosten zur Erhaltung zu senken.

Zum Schluss hoffe ich und zähle auf Sie, sehr geschätzte Grossrätinnen und Grossräte: Mit der Unterstützung des Postulates setzen Sie ein wichtiges Zeichen in die richtige Richtung und gewähren den Bevölkerungsschichten, die sich Tag und Nacht unermüdlich – auch umweltbewusst und nachhaltig – zur Erhaltung unseres wunderschönen Kantons einsetzen, eine riesige Anerkennung. Und Sie, meine Damen und Herren, stehen zur Gleichbehandlung.

—

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Président du Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 92, bulletins rentrés: 90, bulletin blanc: 0, bulletins nuls: 2, bulletins valables: 88, majorité absolue: 45.

A obtenu des voix et est élue M<sup>me</sup> Sonia Bulliard Grosset avec 87 voix.

### Juge de paix de l'arrondissement de la Singine

Bulletins distribués: 100, bulletins rentrés: 93, bulletin blanc: 0, bulletin nul: 0, bulletins valables: 93, majorité absolue: 47.

Est élue M<sup>me</sup> Béatrice Kaeser, par 93 voix

### Juge de paix de l'arrondissement de la Glâne à 80%

Bulletins distribués: 100, bulletins rentrés: 96, bulletin blanc: 1, bulletin nul: 0, bulletins valables: 95, majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M. Marc Butty: 42, M<sup>me</sup> Ariane Guye: 36, M<sup>me</sup> Pascale Naudi: 16 et M. Zoltan Barsi: 1.

**Le Président.** Pour ce dernier poste, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin. Celui-ci est libre. Je vous rappelle que les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom, une mention étrangère à la désignation des candidats ou des candidates, le nom d'une personne qui ne figure pas sur la liste des candidats éligibles.

Je vous rappelle le nom des candidats: M. Marc Butty, M<sup>me</sup> Pascale Naudi, M<sup>me</sup> Ariane Guye. M. Marc Butty est proposé par la Commission de justice, les trois premiers noms sont proposés par le Conseil de la magistrature.

Avant ce deuxième tour de scrutin, les groupes parlementaires ont la possibilité de s'exprimer brièvement par l'intermédiaire d'un ou d'une porte-parole. Je constate que personne ne veut prendre la parole.

—

## Postulat P2015.12 Rudolf Vonlanthen/Alfons Piller

### Suite

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Wie der Staatsrat selbst feststellt, ist dies bereits die elfte Intervention im Verlaufe der letzten Jahre, bei der Alp- und Waldwege ein heisses Thema sind. Das zeigt klar auf, wo bei der Bevölkerung der Schuh drückt aber auch die Hilflosigkeit des Staatsrates, welcher stur an seinen Entscheiden festhält und dabei unsere Bergbevölkerung im ganzen Kanton stiefmütterlich behandelt. Ich danke dem Staatsrat trotzdem, dass er teilweise auf unsere Fragen geantwortet hat.

Die beiliegende Übersicht der verschiedenen Strassen im Kanton Freiburg ist interessant und zeigt auf, in welchem wahrscheinlich glücklichen Kanton wir leben. Wir bauen nämlich Strassen, um sie dann zu schliessen. Von den 1500 Kilometern sind fast 900 Kilometer geschlossen oder mit strengen Auflagen belegt. Das würde also heissen, diese sind auch für die Velofahrer gesperrt. Diese Strassen, Frau Staatsrätin, sind auch für die Mountainbiker gesperrt oder Sie sagen mir, dass Sie anderer Meinung sind. Der Staatsrat begründet seine Unbeweglichkeit immer wieder mit dem Entscheid des Bundesgerichtes, hinter den er sich stellt. Hier liegt er nun völlig falsch, weil das Bundesgericht nicht untersucht hatte, ob die Schliessung der Strassen rechters ist. Das Bundesgericht hat nur geprüft, ob sich im ganzen Prozedere ein Verfahrensfehler eingeschlichen hat.

Eine Klammerbemerkung: Ich habe auch Einsprache erhoben. Man hat mir, nachdem ich 200 Franken geschickt habe, geantwortet, ich sei nicht legitimiert, gegen die Schliessung der Strassen Einsprache zu erheben – im Gegensatz zu den Umweltverbänden, die meistens von den Kantonen Zürich, Luzern, usw. diktiert werden. Die können Einsprache machen. Ich, als bald 60-jähriger Mann, der hier geboren ist, der jede Ecke kennt, darf keine Einsprache machen. Da muss man sich nicht auf das Bundesgericht berufen. Es hat nicht darüber entschieden, sondern nur gesagt, ob ein Verfahrensfehler vorlag. Klammer geschlossen.

Ferner können wir nicht nachvollziehen, wieso der Staatsrat das Modell einer Strassenerhebungsgebühr für die genannten Teilstücke nicht studieren will. Wenn er neue Geldquellen ablehnt, muss ich annehmen, dass die vorgeschlagenen Sanktionen unseres geschätzten Finanzministers wohl übertrieben sind. Wir wollen ja hier dem Staatsrat helfen, Geld einzutreiben und er will diesen Vorschlag nicht einmal prüfen. Wir und die 11 111 Mitunterzeichner verlangen nichts Unmögliches, nur zum Beispiel, dass die Strasse im Plasselschlund wieder offen bleibt, wie vor 2008 und dass die einzige Verbindung zwischen dem Schwarzsee und dem schönen Jauntal nicht gesperrt wird. So wäre es auch für uns möglich, die schönen Alphütten, das Ritzli und die Auta Chia, zu besuchen.

Wir bitten Sie, haben Sie für die deutschsprachige Bevölkerung ein offenes Ohr und Erbarmen mit der ganzen Bergbevölkerung des Kantons Freiburgs. Sie ist nämlich wirklich

<sup>1</sup> Préavis pp. 1309ss.

auf zusätzliche Einnahmen angewiesen. Damit eine vernünftige Verkehrsregelung gefunden werden kann, möchten wir dem Staatsrat noch einmal helfen und sind zu Diskussionen bereit, aber blocken Sie doch bitte nicht mehr ab. Darum ist es wichtig, meine Damen und Herren, dass Sie unserem Postulat zustimmen, damit wir wenigstens endlich angehört werden und diskutieren dürfen und nicht immer abgewiesen werden.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du postulat de nos collègues Vonlanthen et Piller qui, dirait-on, est un classique de plus au palmarès de la foule des interventions relatives à l'intérêt que beaucoup d'entre nous portent à la fréquentation, il est vrai, de plus en plus restreinte des routes alpestres et forestières de ce canton. A la réponse du Conseil d'Etat, force est de constater que la Confédération a déjà fait le ménage et que l'application de sa législation ne fait pas que des heureux. Les questions pertinentes de nos collègues Vonlanthen et Piller ont interpellé les membres de l'Alliance centre gauche, mais semblent arriver au combat pour une bataille presque perdue d'avance, eu égard notamment aux arrêts du Tribunal cantonal, dont le contenu n'appelle aucun équivoque. Quant aux diverses réponses données par le Conseil d'Etat, elles sont claires, précises, faisant le tour de toutes les problématiques connues ou presque. L'exécutif cantonal sauve tout de même les meubles en alléguant que le traitement des pétitions concernant la circulation routière sera pris en compte par le biais du prochain rapport, qui devra être publié suite au postulat Ith/Castella. Pour ce qui est du postulat de nos collègues Piller et Vonlanthen, l'Alliance centre gauche, dans sa majorité, ne le soutiendra pas.

**Andrey Pascal** (*PDC/CVP, GR*). Les députés demandent un rapport complet. De nombreuses questions et postulats ont eu une réponse, mais n'oublions pas que la pétition de plus de 11 000 signatures ne peut pas rester sans suite. Donner une suite, eh bien oui! Je crois qu'on ne peut pas ignorer l'utilité des routes alpestres. Beaucoup ont été construites par des communes, par des privés, par des syndicats. N'oublions pas non plus que 40% de ces routes sont ouvertes. Par contre, pour celles qui sont fermées, faisons attention. Dans le canton de Fribourg, dans certains districts, on ferme un œil, voire un et demi, sur ces gens qui empruntent ces routes ayant une interdiction générale de circuler. Je crois que ça peut aussi rendre service si, dans ce genre de situation, que ce soit les garde-chasses ou la police qui circulent, on n'est pas très strict. Faisons attention au fait que le rapport qui est demandé au Conseil d'Etat n'éveille pas certaines craintes. Je pense que nous devons donner une suite à ce postulat. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous invite à prendre en considération ce postulat.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). A une très large majorité, le groupe libéral-radical refusera ce postulat pour la simple raison qu'il va à l'encontre du droit fédéral, selon le principe «Bundesrecht bricht Kantonalrecht». C'est donc au niveau fédéral que ceux qui veulent une telle ouverture doivent s'attaquer. Il est vrai que l'application de ces mesures d'interdiction est peu populaire, surtout pour ceux qui ont

une mobilité réduite et qui aimeraient atteindre une buvette de montagne. Toutefois, il y a aussi un intérêt à ce que ces routes restent fermées à la circulation. Les marcheurs, les promeneurs veulent trouver la tranquillité lorsqu'ils sont en forêt, en montagne et non pas en bordure d'une route cantonale. Les zones de délasserment doivent être protégées pour le bien de la population. A titre personnel et contrairement à Alfonse Allais qui voulait mettre la ville à la campagne, je suis pour que les voitures restent en ville et même à l'avenue de la gare. Comme le Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical vous demande donc de rejeter ce postulat.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat de nos collègues Vonlanthen et Piller. Notre groupe ne soutient pas la politique actuelle de l'Etat visant à fermer presque systématiquement les routes alpestres et forestières. Si certaines routes méritent d'être fermées afin de préserver notamment une faune et une flore exceptionnelle dans nos Préalpes, force est de constater que la pratique actuelle est excessive. Le groupe de l'Union démocratique du centre souhaiterait de plus que les propriétaires soient davantage consultés lors de ces décisions de fermeture. Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir ce postulat à la majorité de ses membres.

**Lehner-Gigon Nicole** (*PS/SP, GL*). La voiture est une merveilleuse invention. Nous en faisons l'expérience chaque jour en profitant des commodités qu'elle nous procure, dont la liberté et la facilité de déplacement ne sont pas des moindres. Seulement, nous devons admettre qu'elle et tous les autres véhicules à moteur ne sont pas les bienvenus partout et particulièrement dans les forêts et sur les flancs de nos montagnes, où sont situés ce qu'il reste d'espaces sauvages dans notre environnement. Cette nature encore préservée est indispensable à notre équilibre. Elle a été respectée et entretenue par les générations qui nous ont précédés. Nous nous devons de nous inquiéter de sa conservation, afin de la transmettre avec fierté à nos descendants. L'interdiction des véhicules à moteur sur les routes forestières et alpestres poursuit clairement ce but. On imagine aisément les nuisances qu'ils représentent dans ces milieux fragiles en termes de pollution de toutes sortes, préjudiciables à la faune, à la flore et aux usagers piétons que nous sommes toutes et tous. Le législateur fédéral l'a bien compris, puisqu'il a limité l'accès aux routes forestières aux seuls véhicules de sauvetage, de police et de militaires et en cas de catastrophes naturelles ainsi que pour entretenir les réseaux des fournisseurs de télécommunication. Je suis heureuse que le Conseil d'Etat s'astreigne à maintenir les mêmes restrictions dans sa réglementation. Dans une question, l'ancien député Rossier s'était inquiété en 2010 du sort des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite: pouvaient-elles malgré tout profiter des bienfaits de la nature en se déplaçant sur ces routes forestières avec un véhicule à moteur? Dans sa réponse de l'époque, le Conseil d'Etat énumérait les possibilités d'accès pour toute la population, y compris les personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite. Nous pouvons ajouter à cette inventaire que plusieurs installations mécaniques permettent même en été à tout un chacun d'atteindre les plus hauts sommets du canton, afin de profiter de toutes les sensations qu'ils procurent. C'est

avec la conviction qu'une réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières et alpêtres dans le canton est pleinement justifiée que je vous demande avec mes collègues de la députation socialiste de rejeter ce postulat.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Pour ceux qui ont pu suivre les pages régionales du «Courrier romand» d'hier soir et qui ont entendu les Neuchâtelois, notamment les teneurs d'alpage, les tenanciers de buvettes, exprimer toutes ces doléances – j'irais même plus loin en parlant de cris – devant les interdictions qui fleurissent, notamment du côté des gorges de l'Areuse. Je ne sais pas si c'est devenu une phobie générale: aujourd'hui on interdit tous les chemins. Je vous cite un exemple: j'ai ici un avis au propriétaire. Nous avons des chemins forestiers chez nous, comme partout ailleurs. Nous avons fait des remaniements parcellaires avec des chemins bétonnés dans les forêts. On a récupéré des propriétaires à l'autre bout du monde pour que ces chemins soient acceptés lors du vote. Aujourd'hui, vous venez chez nous et des panneaux d'interdiction fleurissent. J'ai ici un avis qui vient d'être posé sur une voiture dans ma commune. J'ai chez moi des artisans qui, dernièrement, sont allés se baigner le soir – parce que la journée ces gens-là travaillent. Pas un chat au bord du lac à 21h. Ils ont mis leur voiture vers un petit oratoire qui a été fondé par les gens de Bulle, les louveteaux de Bulle qui ont passé des dizaines d'années chez nous, de même que ceux de la Basse. On a dans cette région, en plus des policiers, des gardes-faune, dont un certain M. Balmer qui voyage au volant d'un 4x4 avec un crayon et un carnet. Tout ça finit sur le pare-brise. Un rapport de dénonciation sera transmis à la préfecture du district. On en est là. On a protégé ces régions. C'est nous qui les avons protégées. J'ai 70 ans et je n'ai jamais vu un renard, un blaireau, une lotte écrasés dans les chemins du bord du lac à Forel, jamais! M<sup>me</sup> de Weck, quand nous arrivons à Fribourg, à toutes les entrées on poireaute 3/4 d'heure dans nos voitures à bouffer les pots d'échappement. Alors venez chez moi et vous compterez les voitures qui passent au bord du lac... 4 à 5 par jour! Vous avez un grand bout de chemin à faire.

**Fasel-Roggo Bruno** (ACG/MLB, SE). Mein Interesse ist klar, ich bin Präsident der Freiburger Jäger. Über die Verkehrsregelung auf Alp- und Waldstrassen in unserem Kanton wurde schon sehr viel debattiert und geschrieben und es scheint mir je länger je mehr, dass unserer Staatsrat päpstlicher sein möchte als der Papst.

Aus der Antwort des Staatsrates, gestützt auf das Urteil des Kantonsgerichts vom 2. Juli 2009, geht hervor: «Der Staat ist nicht nur ermächtigt, sondern verpflichtet, Alp- und Waldwege zu sperren.» Er hat also auch die Kompetenz, die nötigen Bewilligungen zu erteilen und gerade hier ist der springende Punkt. Nach dem Jagdgesetz des Bundes im Artikel 1 ist der Kanton verantwortlich, alles zu unternehmen, die durch wildlebende Tiere verursachten Schäden an Wald- und landwirtschaftlichen Kulturen auf ein tragbares Mass zu begrenzen. Im kantonalen Jagdgesetz vom 14. November 1996, Artikel 1, Alinea 4 steht: «Der Staatsrat ist verantwortlich, eine angenehme Nutzung der Wildbestände durch die

Jagd zu gewährleisten.» Somit gibt der Staatsrat im Artikel 24 im gleichen Gesetz ganz klar den Auftrag an die Jägerschaft, mit den nötigen Zustimmungen die Ausübung der Jagd zu vollziehen.

Deshalb muss ich in der Antwort des Staatsrates einen Widerspruch feststellen. Auf der einen Seite haben wir Jäger einen Auftrag, auf der anderen Seite wird der Zugang in die Jagdgebiete mit Verbotstafeln gesperrt. Deshalb fordere ich den Staatsrat auf, die nötige Bewilligungen zu erteilen. Er hat dies wie andere Kantone (Bern, Jura, Neuenburg, Waadt, Wallis) in der Hand.

Im Anhang an die Antwort des Staatsrates habe ich nur eine Karte der Waldstrassen gesehen. Somit entfällt die Alpstrassenkarte oder eventuell ist sie hängen geblieben.

Mit all diesen Bemerkungen unterstütze ich das Postulat, und ich möchte den Staatsrat bitten, nochmals über die Bücher zu gehen.

**Frossard Sébastien** (UDC/SVP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis président du syndicat de la route alpestre, «Les Reposoirs-Poyet Rion» sur la commune de Charmey.

Suite à l'ouverture d'une buvette avec une autorisation qui est passée au chausse-pied dans notre secteur, c'est nous autres copropriétaires de la route qui avons demandé de mettre un panneau d'interdiction. Si cette route alpestre, comme tant d'autres aussi d'ailleurs, avait comme but de desservir les alpages et forêts, aujourd'hui, force est de constater, avec le nombre croissant de buvettes et de résidences secondaires, que ce n'est plus le trafic agricole et forestier, mais bien des véhicules de ville qui circulent sur ces routes. Freiner la circulation routière avec des panneaux d'interdiction permet de développer de surcroît un tourisme doux très prisé des marcheurs et vététistes. Avec ces considérations et à titre personnel, je refuserai ce postulat.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Si je prends la parole, c'est en tant que président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière. J'ai bien aimé l'intervention de mon préopinant. La loi fédérale est là et doit interdire la circulation en forêt. Le Conseil d'Etat applique la loi. On voit qu'au niveau de l'application, tous les cantons ne sont pas égaux. Ils appliquent la loi différemment. Le canton de Fribourg applique la loi, mais pas de la même façon dans tous les districts. On le voit sur la carte. Je pense que ça dépend notamment des ingénieurs forestiers qui sont en place dans les secteurs. S'ils sont un petit peu plus écolos ou un peu moins, les interdictions de circulation sont plus ou moins nombreuses. J'ai un peu de la peine comme propriétaire forestier. A mon avis, le propriétaire forestier devrait toujours pouvoir donner son avis sur ces interdictions. Ça n'a pas été le cas pour l'instant dans le canton de Fribourg. On ne prend pas toujours en compte l'avis du propriétaire forestier. Je ne suis pas tellement favorable au postulat. Les réponses ont déjà été données sur le sujet. Mais j'aimerais vraiment que le Conseil d'Etat se penche sur ce problème, sur la consultation des propriétaires qui ont un alpage au bout de la route forestière et qui aimeraient peut-être que la route reste ouverte ou qu'ils puissent

donner des autorisations pour que des gens soient autorisés à venir sur l'alpage. Certaines personnes vivent à l'année sur l'alpage et ont une tradition. Ils ont des visites, peut-être aussi des personnes âgées, qui doivent marcher 4 km pour y arriver. Il faut pouvoir donner des dérogations et j'aimerais que l'Etat de Fribourg soit un petit peu plus souple dans l'application de la loi. Un petit commentaire quand même: c'est souvent les personnes qui ont demandé la fermeture des routes pour protéger la flore, la faune, notamment pour que le trafic ne dérange pas le gibier et qui sont en même temps pour l'introduction du lynx ou du loup. Je dirais à ces personnes d'aller expliquer au lynx qu'il ne doit pas courir après les chevreuils car ça les fatigue. La Constitution fédérale dit que tout le monde a le droit d'accéder aux forêts et je suis d'avis qu'on ne doit pas trop restreindre cet accès. Pensez que derrière chaque forêt, il y a toujours un propriétaire forestier. Prenez son avis quand vous prenez des décisions.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Les routes alpestres ont déjà occupé à plusieurs reprises le Grand Conseil ces dernières années. Comme le Conseil d'Etat l'a constaté, la fermeture des routes forestières est régie par le droit fédéral, ce qui ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux cantons.

Es gibt keine Ungleichbehandlung, keine Diskriminierung. Es gibt nur das Bundesgesetz über den Wald für diese Schliessungen.

Cette constatation a été confirmée successivement par le Tribunal cantonal puis par le Tribunal fédéral, qui ont rappelé que les routes forestières sont réservées à l'exploitation des forêts et qu'elles ne sauraient donc être utilisées pour des activités de loisirs ou de tourisme avec un véhicule privé. Au contraire, elles sont réservées à la population qui souhaite s'y délasser sans être dérangée par le trafic ou sans être chassée par les chasseurs. A ce propos, je souhaite rappeler que le Conseil d'Etat, l'année passée, a donné quantité d'autorisations spéciales aux chasseurs qui allaient chasser le sanglier sur les routes forestières. Il y a peut-être une clarification à apporter par endroits pour l'accès cycliste.

Toutefois, le Conseil d'Etat a choisi de joindre à sa réponse une carte présentant la situation des routes forestières et mixtes, soit à la fois forestières et agricoles. Cette carte a fait l'objet d'un très important travail de recensement, y compris des contrôles sur le terrain, pour présenter la situation à ce jour. La carte que vous avez reçue présente les 1530 km de routes forestières et mixtes, certaines étant carrossables avec un véhicule de tourisme. Cette carte a été réalisée dans le but proposé par M. le Député Gilles Schorderet, c'est-à-dire d'étudier l'équité de traitement entre les différentes fermetures de routes forestières. Par rapport à sa demande, je crois qu'il est dans l'intérêt du service forestier de prendre ces mesures d'entente avec les propriétaires forestiers, sinon il n'y a que des problèmes à l'application. Je peux rassurer M. Schorderet. J'ai comme but de ne commettre aucune inégalité de traitement entre les différents régimes pour les routes forestières. Pour aller plus loin même que les souhaits des auteurs du postulat, une seconde carte a été réalisée par le Service de l'agriculture, présentant cette fois la situation des routes

agricoles subventionnées. Cette carte est disponible sur le site internet de l'Etat. La question de la taxe pour les parkings a été repoussée au Conseil d'Etat, qui s'en tient à ses précédentes positions de 2010 et 2011.

Au vu de l'ensemble de ces informations, le Conseil d'Etat estime avoir répondu aux attentes des auteurs du postulat et vous appelle donc à rejeter ce dernier. Il serait même dommageable d'accepter ce postulat, à l'heure où les cantons demandent davantage de soutien à la Confédération pour l'entretien, le maintien et le développement des dessertes forestières, pour exploiter davantage nos forêts, qui sont sous-exploitées.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 50 voix contre 37. Il y a 6 abstentions.
- > Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Sigger (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP).  
*Total: 50.*

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gailard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP).  
*Total: 37.*

*Se sont abstenus:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
*Total: 6.*

## Election judiciaire

### Un-e juge de paix de la Glâne

Résultat du 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Bulletins distribués: 98, bulletins rentrés: 93, bulletin blanc: 0, bulletin nul: 0, bulletins valables: 93, majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix M. Marc Butty: 42, M<sup>me</sup> Ariane Guye: 40, M<sup>me</sup> Pascale Naudi: 11.

**Le Président.** Il y a donc un 3<sup>e</sup> tour de scrutin. Je vous rappelle qu'au 3<sup>e</sup> tour, seules les personnes ayant obtenu des voix lors du 2<sup>e</sup> tour restent éligibles. La personne qui a obtenu le moins grand nombre de voix, soit M<sup>me</sup> Pascale Naudi, est éliminée. J'ouvre la discussion sur ce 3<sup>e</sup> tour de scrutin. Je constate que la parole n'est pas demandée.

## Postulat P2025.13 Dominique Butty (loi sur la détention des chiens)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Jamais je n'aurais cru qu'il soit aussi difficile de coucher le Conseil d'Etat sur le canapé de l'analyse psychanalytique.

Nous voici devant un millionième de l'activité de l'Etat et un représentant du Législatif qui se pose des questions. En effet, je me pose des questions sur la nécessité et l'efficacité d'une loi pondue dans l'urgence, sur la dimension de la structure liée à l'application de cette même loi et surtout sur l'efficacité dans le cas d'un éventuel retour sur investissement. Suite à ces différentes questions, réponse du gouvernement: circulez, rien à voir. Donc, aucune indication sur le rapport entre les coûts et les gains obtenus.

Je me permets, en toute modestie, de rappeler que dans l'abréviation MSE, nous retrouvons le «s» de «structurelles». Au vu des résultats de l'application de cette très jeune loi, pour laquelle je n'ai jamais eu aucun retour positif, tout vétérinaire normalement constitué et avec le grade de son élection par le peuple, aurait déposé une motion demandant le retrait de l'intégralité de la loi avec la justification de son impossible application. En effet, à l'analyse, chaque fois que le mot race apparaît dans la loi, nous nous retrouvons devant un terme pseudo-technique qui malheureusement ne peut être confirmé par aucune analyse pertinente et juridiquement fiable.

De plus, cette loi a eu, à mon avis, deux effets pervers induits. Elle a sanctionné notamment financièrement une majorité de propriétaires non fautifs et a épargné une grande partie des autres. Elle a créé une économie d'experts chiens qui exploite un nouveau filon dont l'efficacité et la fiscalité me sont inconnues, d'où la raison de ce postulat.

Tout le bagage politique éducationnel reçu dès mon plus jeune âge m'a en effet interdit d'utiliser une motion et m'a encouragé à utiliser cet instrument parlementaire, instrument le plus faible, et en plus en m'excusant de demander pardon. Les premiers contacts que j'ai eus avec les autres groupes politiques m'ont fait légèrement sursauter, étant donné que j'avais entendu dire qu'un groupe politique prêchait moins d'Etat et plus de responsabilité individuelle.

Je vous demande donc d'accepter ce postulat, ce d'autant plus qu'il vous sera utile lors du dépôt d'instruments politiques issus du peuple et notamment beaucoup plus virulents.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis schliesst sich der Meinung des Staatsrates an und wird mit grosser Mehrheit das Postulat ablehnen. Wir denken auch, dass es zu früh ist, bereits jetzt Rückschlüsse und Veränderungen vorzunehmen. Es braucht noch einige Erfahrungen. Der Schutz der Kinder vor gefährlichen Hunden ist wichtig und muss weiterhin gewährt werden.

**Lauper Nicolas** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du postulat de notre collègue Dominique Butty, postulat demandant une analyse de l'efficacité de la nouvelle législation cantonale sur la détention des chiens. A l'unanimité, notre groupe va soutenir ce postulat. Contrairement à ce que pense le Conseil d'Etat, nous estimons que cette analyse doit être faite pour les raisons suivantes. Une structure très lourde a été mise en place: Comment fonctionne-t-elle? Est-elle efficace? Est-elle nécessaire? Les communes se plaignent de la banque de données Anis: les listes communales et préfectorales ne concordent pas. Ne pourrait-on pas mieux centraliser cette banque de données? L'impôt sur les chiots ne convient pas aux éleveurs: faut-il le revoir? L'obligation de suivre des cours chaque fois que l'on change de chien ne convient pas aux propriétaires de chiens: avons-nous légiféré correctement? Au sein de la population les aspects négatifs de la loi ressortent trop souvent lors de discussions. Une initiative populaire n'est-elle pas d'ailleurs en cours? La lutte contre les chiens dangereux était un aspect positif: pouvons-nous mesurer son effet, une diminution des morsures par exemple? Pour toutes ces raisons, nous sommes persuadés qu'à ce stade une évaluation de l'ensemble du système est absolument nécessaire. Nous vous demandons, chers collègues, de soutenir massivement ce postulat.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de lien direct avec l'élevage de chiens, si ce n'est que je suis propriétaire d'un chien de famille qui est né bien avant la mise en vigueur de cette nouvelle loi.

Le postulat de Dominique Butty sur les chiens rappelle que cette base légale a été créée dans une situation de crise, suite au décès d'un enfant dans le canton de Zurich. Il demande un rapport découlant de l'application de la nouvelle législation. Le Conseil d'Etat rappelle que les travaux préparatoires de cette loi ont débuté avant le dramatique décès. Il convient d'attendre les premières expériences de la nouvelle loi et du nouveau règlement sur la détention des chiens.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 22 mai 2013, BGC p. 650; réponse du Conseil d'Etat le 20 août 2013, BGC pp. 1360ss.

Le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie à la conclusion du Conseil d'Etat et vous propose de rejeter ce postulat tout en restant vigilant concernant l'évolution de la détention des chiens.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je déclare mes intérêts. Je suis détentrice de chiens, acquis bien avant l'entrée en vigueur de cette stupide loi.

Cela dit, le groupe socialiste partage l'analyse quant au fond de notre collègue député Butty. Il est vrai que la mise en place de cette loi, faite dans l'urgence et suite à l'émotion du moment, a généré une procédure excessive très lourde, notamment pour les communes, avec pour effet de compliquer absolument inutilement par des chicanes administratives la détention de chiens. Les résultats: des coûts proportionnels à la surréglementation ont généré des vocations absolument inattendues, en particulier pour des privés et des clubs qui finalement ont profité largement de la situation.

Par contre, pour l'ensemble des justiciables et des personnes qui détiennent des chiens dans des conditions tout à fait normales et responsables, il y a un sentiment de frustration et l'impression de se faire racketter de manière légale.

Sur le fond, cette idée du député Butty, nous la partageons. Cependant, à la réflexion, le groupe socialiste s'est dit que nous pouvons également soutenir l'avis du Conseil d'Etat selon lequel il faudrait attendre d'avoir un peu plus de recul pour analyser les retombées négatives de cette législation et que l'expérience que nous aurons acquise sur une surveillance de quelques années nous permettra d'être d'autant plus à l'aise pour modifier, voire abroger cette législation.

**Fasel-Roggo Bruno** (ACG/MLB, SE). Mein Interesse ist klar. Beim vorliegenden Postulat geht es um einen überfälligen Bericht über das Hundehaltungsgesetz vom 2. November 2006. Unser Gesetz ist von allen Kantonen das restriktivste, nachdem leider auf eidgenössischer Ebene ein für alle Kantone geltendes Gesetz nicht zu Stande kam. In der Antwort des Staatsrates auf meine Anfrage, Artikel 20 des Gesetzes, Überprüfung und Anpassung des Artikels an die heutige Gegebenheit. Der Staatsrat spricht von einem deutlichen Rückgang der Problemtiere. Dies beruhigt auch die Bevölkerung.

Aus all diesen Überlegungen unterstütze ich das vorliegende Postulat von Kollege Butty und sehe gespannt auf den Bericht.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Mon lien d'intérêt: j'ai plusieurs chiens. Le Grand Conseil a voté la loi sur les chiens dans le but de trouver une solution afin de détecter les chiens dangereux et d'interdire certaines races. Chaque morsure doit ou devrait être annoncée par les médecins. Ces buts doivent être maintenus et appliqués. Il est donc nécessaire de déterminer si les morsures sont effectivement annoncées, ce dont je doute fortement.

Aujourd'hui nous pouvons malheureusement constater que l'application de cette loi a entraîné la mise en place d'un système onéreux et compliqué. Le suivi systématique de cours est exagéré pour des propriétaires ayant déjà une expérience

concernant la détention d'un ou plusieurs chiens. L'encaissement de l'impôt auprès d'éleveurs ayant de jeunes chiens est compliqué et est plus onéreux que le gain apporté. Ceci peut aussi occasionner une double imposition.

La banque de données Anis devrait servir pour l'encaissement de l'impôt pour les communes et l'Etat. De nombreuses erreurs empêchent de l'utiliser systématiquement. La gestion de cette liste doit être améliorée. L'encaissement de l'impôt par les préfectures n'est pas efficace. Les préfectures doivent pouvoir se vouer à des tâches plus stratégiques pour leur district. La gestion centralisée de l'encaissement de l'impôt avec un seul système permettrait d'être plus efficace et à moindres frais.

Je soutiendrai donc ce postulat afin d'ajuster ce qui a été mis en place.

**Wüthrich Peter** (PLR/FDP, BR). Mon lien d'intérêt: je possède cinq chats. L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 du règlement sur la détention des chiens nous paraît trop récent pour avoir une période d'observation suffisamment longue afin de tirer des conséquences et de rédiger un rapport.

C'est pour cette raison que le groupe libéral-radical rejette ce postulat comme le propose le Conseil d'Etat.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat constate que le domaine de la détention des chiens a connu d'importants changements législatifs, tant au niveau cantonal que fédéral ces dernières années. Il remarque que la loi sur la détention des chiens a été préparée puis adoptée par le Grand Conseil qui a veillé à prendre le recul nécessaire à son examen.

Le gouvernement a adopté récemment un nouveau règlement sur les chiens qui tient compte de bon nombre de remarques que vous avez faites. Ainsi les contrôles pour les personnes qui ont plus de deux chiens ne sont plus tous les deux ans mais bien tous les dix ans. L'accès à la banque de données Anis a été donné aux préfectures et aux communes pour qu'elles puissent faire ensemble le travail et cela fonctionne actuellement à satisfaction.

Les EPT du personnel chargé des chiens ont également été adaptés ainsi que leurs cahiers des charges.

Nombre de mesures ont été prises et c'est pourquoi le Gouvernement estime qu'il convient d'attendre les premières expériences sur la base du nouveau règlement sur les chiens entré en vigueur en 2013, avant de mener une évaluation de l'ensemble du système.

Le Gouvernement pense également qu'il n'est pas utile pour un Etat efficace de produire toujours de nouveaux rapports et que les mesures prises devraient aller dans la bonne direction pour l'instant. Le Conseil d'Etat vous propose donc de rejeter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 54 voix contre 30. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 30.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Griwet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

*S'est abstenu:*

Glauser (GL, PLR/FDP). *Total: 1.*

—

## Election judiciaire

### Un-e juge de paix de la Glâne

*Résultat du 3<sup>e</sup> tour de scrutin*

Bulletins distribués: 97, bulletins rentrés: 94, bulletin blanc: 1, bulletins nuls: 4, bulletins valables: 89, majorité absolue: 45.

A obtenu des voix et est élu *M. Marc Butty* avec 47 voix.

*M<sup>me</sup> Ariane Guye* obtient 42 voix.

—

## Rapport N° 68 sur le P2034.08 André Ackermann

### Soutien du canton aux communes bilingues<sup>1</sup>

*Discussion*

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). Vor einigen Tagen hat der Deutschfreiburger Verein in Erinnerung an Moritz Boschung, der vor drei Jahren verstorben ist, eine Sammlung dessen Texte herausgegeben. Das grösste Kapitel ist der Sprache gewidmet. Moritz Boschung war es ein grosses Anliegen, das Verständnis zwischen den beiden Sprachgemeinschaften zu fördern. Das Einreichen dieses Postulates war eine unter sehr vielen Interventionen. Ich bin überzeugt, dass er heute über die Antwort des Staatsrates genauso enttäuscht gewesen wäre wie ich.

La déception est aussi proportionnelle au temps mis à répondre par le Conseil d'Etat à notre postulat. Je rappellerai ici que le but principal de notre postulat était un soutien du canton aux communes bilingues pour les aider à assumer les frais engendrés par la pratique du bilinguisme: travail de traduction, promotion du bilinguisme dans l'administration et les écoles, sans que cette liste soit exhaustive. Notre démarche nous semblait d'autant plus justifiée que la Confédération, dans le cadre de la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques adoptée le 5 octobre 2007 et de l'ordonnance fédérale sur les langues entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010, alloue des aides aux cantons plurilingues. A ce titre, notre canton reçoit depuis 2010 un montant annuel de l'ordre de 300 à 400 000 francs. Pour des raisons que je qualifierais ici de «tirées par les cheveux» et d'argutie juridique, le Conseil d'Etat n'est pas d'accord d'allouer par analogie une aide aux communes bilingues. A l'appui de son refus, le Conseil d'Etat argue du fait que le statut de commune bilingue ne figure pas dans notre législation cantonale et que pour introduire un tel statut, il serait nécessaire de légiférer. En l'état, le Conseil d'Etat, se basant entre autres sur le rapport de M. Charles Guggenheim, estime que l'introduction de dispositions légales contraignantes risquerait de provoquer une crispation des rapports entre communautés linguistiques. Je peux personnellement accepter cette réflexion et partager les craintes émises par le Conseil d'Etat. Mais, dans ce contexte, il est nécessaire et important de rappeler la teneur de notre Constitution, article 6 alinéa 3: «Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles». Le Conseil d'Etat pourrait donc très bien œuvrer de manière pragmatique et accorder un soutien à des communes pratiquant le bilinguisme, à savoir ces communes dans lesquelles les deux langues sont les langues officielles. Il est par exemple évident qu'une commune comme celle de Fribourg, de par son statut de capitale d'un canton bilingue, avec une forte minorité alémanique, mériterait un soutien de la part du canton, pour compenser, en partie du moins, les coûts supplémentaires engendrés par la pratique du bilinguisme.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1263ss.

Pour terminer, je reprendrai la conclusion du message du Conseil d'état en le pastichant quelque peu: «Le Conseil d'Etat veillera à utiliser de manière optimale les moyens financiers mis à disposition par la Confédération» et là c'est mon ajout personnel» ... en faisant en particulier en sorte qu'il soit seul à bénéficier de ces moyens.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bedanke ich mich für den Bericht zur Frage der Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden des Kantons.

Der Bericht ist allerdings etwas fade und gibt nicht viel her. Er enthält einige Informationen, wie sich das Bundesgesetz über die Sprachen aus dem Jahre 2007 langsam auch in unserem Kanton bemerkbar macht. Eine grosse Genugtuung diesbezüglich war der Auftrag des Bundesrates an die Universität und an die Pädagogische Hochschule, ein nationales Kompetenzzentrum für Mehrsprachigkeit zu schaffen.

Gemäss Bundesgesetz hat der Bund die zweisprachigen Kantone zu unterstützen, das heisst, ihnen Geldmittel zur Verfügung zu stellen. Der Kanton Freiburg hat somit die Möglichkeit, entsprechende Projekte einzugeben. Und ich glaube, bezüglich Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg Fortschritte erkennen zu können. Viele beginnen zu verstehen, dass die Zweisprachigkeit tatsächlich ein echter Trumpf ist und zwar insbesondere auch in wirtschaftlicher Hinsicht. Man schaue sich nur die Anstellungen in Unternehmungen, Spitälern, in der Verwaltung an, zum Beispiel in der Bundesverwaltung oder auch in der kantonalen Verwaltung. Bei 30 oder mehr Bewerbungen wird am Schluss diejenige Person gewählt, die sich in zwei oder mehreren Sprachen auskennt.

Viele Gemeinden unseres Kantons, die auf der Sprachgrenze liegen, sind von der Zweisprachigkeit direkt betroffen. Viele engagieren sich für die Angehörigen der beiden Sprachgemeinschaften ihrer Gemeinde in unterschiedlicher Art und Weise. Das ist verständlich, denn alle diese Gemeinden sind auf sich alleine angewiesen. Sie erhalten bis heute von Seiten des Kantons keine offizielle Anerkennung oder Wertschätzung für ihr Engagement, das letztendlich im Interesse des ganzen Kantons liegt. Gemeinden, die gewisse Kriterien oder auch nur einen Teil davon erfüllen, zum Beispiel Lage auf der Sprachgrenze, angestammte sprachliche Minderheit, Antwort der Verwaltung in zwei Sprachen, Verfassung von Informationsblättern in zwei oder teilweise zwei Sprachen, Akzeptanz von Voten in beiden Sprachen in der Gemeindeversammlung, Berücksichtigung beider Sprachen bei öffentlichen Reden und Ansprachen, diese Gemeinden sollen sich als zweisprachig erklären dürfen, um diesen inneren Werten nach aussen ein Gesicht geben zu können. Sie sollen sich als zweisprachig erklären können, ohne aber bis ins Detail die beiden Sprachen pflegen oder alle vorgenannten Kriterien erfüllen zu müssen. Pragmatische Zweisprachigkeit ist gefragt, und diese pragmatische Zweisprachigkeit fördert das Verständnis unter den Sprachgemeinschaften, wie es in der Kantonsverfassung geschrieben steht.

Keine Anerkennung heisst eben auch keine finanzielle Unterstützung. Das aber hätte ich in diesem Bericht erwartet. Ich

vermisse ein klares Engagement des Kantons, den Gemeinden, die viel für die Zweisprachigkeit tun, Zeit, Geld und oft auch viel Herzblut investieren, eine angemessene, verdiente Anerkennung zukommen zu lassen, das heisst unter anderem, sie dabei finanziell zu unterstützen.

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat die Antwort auf das Postulat mit Interesse gelesen. Die Verfasser des Postulats sind der Meinung, dass die finanziellen Ressourcen zur Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden durch den Kanton teilweise aus den Finanzhilfen des Bundes für zweisprachige Kantone stammen könnten.

Le Conseil d'Etat a répondu en 2011 qu'il attendait la mise en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les langues. Cette loi, entre-temps entrée en vigueur, institue des aides financières aux cantons plurilingues pour permettre aux autorités politiques judiciaires et administratives de créer des conditions adéquates pour assurer des prestations bilingues.

Aufgrund dieser Verordnung wurde 2011 eine Leistungsvereinbarung zur Sprachenförderung zwischen dem Bund und dem Kanton Freiburg abgeschlossen – bisher knapp eine Million Franken für den Ausbau von Übersetzungsarbeiten, Projekte zur Förderung der Zweisprachigkeit in den Bildungsinstitutionen, Weiterbildung beim Erlernen der Partnersprache, zum Beispiel im Personal HFR. Auf Bundesebene wird die Verwendung der Mittel für kantonale Institutionen limitiert. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei nimmt zur Kenntnis, dass der Staatsrat die Mittel nicht direkt an die Gemeinden weitergeben kann, begrüsst es jedoch, dass er – wenn immer möglich – einen vorhandenen Handlungsspielraum ausnützt.

Le Gouvernement a aussi considéré qu'il n'était ni opportun, ni nécessaire, de compléter la législation en matière linguistique. Une majorité du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage cet avis du Conseil d'Etat.

Die CVP Fraktion begrüsst dass der Staatsrat die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften zu einer der Prioritäten des Regierungsprogramm gemacht hat. Jedoch hätten wir uns bei diesem Bericht gewünscht, dass der Staatsrat aktiver nach Lösungen sucht, um die Partnersprache in den Gemeinden zu unterstützen.

Le bilinguisme est un atout fondamental du canton de Fribourg. Il est vécu plus ou moins fort dans la plupart des communes situées le long de la limite linguistique, sans qu'une définition légale n'ait été nécessaire.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist wie der Staatsrat der Ansicht, dass es nicht ein spezielles Sprachengesetz braucht, um den Bilinguisme zu fördern. Mais, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique invite le Conseil d'Etat à trouver des pistes dans la mesure du possible pour soutenir les communes dans des projets bilingues.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Gemeinderates von Murten, einer deutschsprachigen Gemeinde mit einer beachtlichen französischsprachigen Minderheit. Zur Erleichterung der Übersetzer verzichte ich auf eine zweisprachige Stellungnahme. Ich nehme auch im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung zum Bericht betreffend Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden durch den Kanton.

Einleitend möchte ich festhalten, dass wir grundsätzlich auf die gelebte Zweisprachigkeit setzen. Deshalb soll weiterhin die Gemeindeautonomie in der Sprachenfrage gelten, das heisst, die Gemeinden, die sich zweisprachig nennen, sollen das weiterhin ohne gesetzliche Bestimmungen festlegen können.

Der Staatsrat erklärt in seinem Bericht, dass die Zweisprachigkeit ein wesentlicher Trumpf des Kantons Freiburg in kultureller, politischer und institutioneller Hinsicht sei. Er bekräftigt in seinem Regierungsprogramm, die Zweisprachigkeit zu unterstützen und das Verständnis zwischen den Sprachgemeinschaften zu fördern. Dabei sollen auch die speziellen Bedürfnisse zweisprachiger Gemeinden berücksichtigt werden. Für diese Anstrengungen erhält der Staat eine globale, nicht unbeachtliche finanzielle Unterstützung. Die Gemeinden sind Teil des Staates. Einige wenige Gemeinden auf der Sprachgrenze, insbesondere im Seebezirk, praktizieren und fördern seit Jahren die Zweisprachigkeit mit einem finanziellen Mehraufwand. Da stellt sich die Frage, warum solche zweisprachigen Gemeinden nicht auch einen Anteil an der finanziellen Unterstützung erwarten dürfen? Ein finanzieller Zustupf des Staates wäre eine anerkennende Geste zweisprachigen Gemeinden gegenüber.

**Schopfer Christian** (*PLR/FDP, LA*). Ich habe keine Interessenbindung zur Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden durch den Kanton zu deklarieren, ausser dass ich in Murten wohne, wo freiwillig eine Zweisprachigkeit gelebt wird.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist sich einig: Eine Zweisprachigkeit der Gemeinden kann nicht durch Gesetze erreicht werden. Sie muss aus Überzeugung erfolgen. Es ist uns klar, dass wir die Zweisprachigkeit fördern müssen und dass die Zweisprachigkeit auch etwas kostet. Doch wäre es falsch, mit dem Giesskannenprinzip den Gemeinden finanzielle Mittel beizusteuern. Es ist viel wichtiger, einzelne Projekte zu unterstützen. Zum Beispiel wurden im letzten Jahr am Bahnhof in Murten die Ortschilder durch Murten/Morat ersetzt. Vorher stand nur Murten drauf. Der Kanton beteiligt sich auch hier.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion nimmt Kenntnis dieses Berichts.

**Suter Olivier** (*ACG/MLB, SC*). La question du bilinguisme revient souvent sur le tapis par des biais différents. Aujourd'hui, ce sont les communes bilingues qui sont l'objet de notre attention. Hier c'était l'école, demain ce sera de nouveau l'école, puisque la loi scolaire nous amènera à parler de nouveau de bilinguisme. Je crois que le bilinguisme est un thème que le Conseil d'Etat et les autorités fribourgeoises

dans leur ensemble, doivent soutenir. Soutenir avec fermeté. Cela ne se fait pas assez, de loin pas. C'est un atout que nous avons ici et les atouts on essaie de les jouer de manière à gagner la partie. Dans la loi scolaire qui va prochainement nous être proposée, on ne trouve que des éléments très très timides par rapport à l'intégration du bilinguisme à l'école. Aujourd'hui, on refuse le soutien, on refuse de se pencher sur les communes bilingues. Mesdames et Messieurs, quand on joue aux cartes, on essaie de jouer ses atouts, quand on joue aux cartes, on essaie de gagner et en général, on se moque de celui qui est pomme avec le bourg.

**Clément Pierre-Alain** (*PS/SP, FV*). Voilà un débat particulier où évidemment, en tant que syndic d'une ville qui a la réputation d'être la capitale de ce canton, je peux émettre, à la suite de la présentation de la position du Conseil d'Etat, quelques réflexions. La première c'est évidemment que, à l'époque où nos collègues feu Moritz Boschung et André Ackermann, avaient présenté ce postulat, je l'avais soutenu. Je suis évidemment déçu de la position du Conseil d'Etat, non pas par la manière dont il le dit, mais par les contradictions importantes que l'on relève dans sa position. Il est dit à un moment donné que le Conseil d'Etat est d'avis que la question linguistique est constitutive de l'identité des communes et un peu plus loin on affirme d'une manière très claire qu'il appartient à chaque commune de déterminer elle-même si elle se sent bilingue. Or, quelques lignes auparavant, nous voyons que, en ce qui concerne la ville de Fribourg, on nous dit que les experts estiment que la ville de Fribourg doit être considérée comme bilingue. Alors, il ne s'agit pas de trancher entre ces deux affirmations, mais il s'agit d'être clair et de donner les moyens de cette affirmation. Et c'est dans ce sens-là que je sollicite M<sup>me</sup> la Représentante du Conseil d'Etat pour que cette réponse soit un peu plus touffue qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat constate que malgré ou peut-être grâce à l'absence d'une loi sur les langues, le bilinguisme a été et reste un atout majeur du canton. Sans prolonger longuement ce débat par des considérations historiques, je rappellerai tout de même que le canton de Fribourg a toujours su jouer, si l'on peut dire, de ce bilinguisme, mettant en avant tantôt le français, tantôt l'allemand, au fil de son histoire. Notre canton a été officiellement, pendant plus de trois siècles, alémanique, puisque l'allemand a été choisi comme première langue administrative lors de son entrée dans la Confédération. Avec l'arrivée des troupes révolutionnaires françaises, les Fribourgeois se tournent à nouveau vers le français, puis à nouveau vers l'allemand, en fonction des circonstances. Cette aisance à passer d'une langue à l'autre a indéniablement joué un rôle essentiel dans le positionnement de notre canton dans la Confédération et il devrait continuer à le jouer.

Le Conseil d'Etat remarque en outre que malgré les craintes, aussi bien de certains Romands que de certains Alémaniques, la répartition des langues dans notre canton est restée exceptionnellement stable depuis deux siècles, avec un tiers d'Alémaniques pour deux tiers de Francophones.

Pour en revenir à la question centrale des auteurs du postulat, le Conseil d'Etat constate qu'une base légale permettant de définir une commune bilingue n'est pas souhaitable. Le Gouvernement est parfaitement conscient de la charge financière que peut représenter le bilinguisme. Il note toutefois que plusieurs communes du canton vivent déjà, et depuis des décennies, leur bilinguisme de manière parfaitement naturelle. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il leur appartient de choisir leur statut et surtout de lui donner son contenu. L'autonomie communale doit être préservée dans ce dossier. Le canton s'engage en revanche à contribuer au maintien et au renforcement du bilinguisme, notamment en utilisant au mieux les aides fédérales en faveur des cantons plurilingues. Je transmettrai au Conseil d'Etat les vœux des principaux partis d'un engagement actif du Conseil d'Etat pour soutenir les projets des communes bilingues.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à prendre acte du présent rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

- La séance est levée à 16 h 45.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

—